



**AIRE  
MARINE  
PROTÉGÉE**  
Golfe de  
Saint-Tropez



**Bilan annuel  
de gestion - 2022**



*Page de couverture : Une méduse «œuf au plat» (Cotylorhiza tuberculata), espèce saisonnière de passage sous le phare du cap Camarat.*

*Crédit photo © FloBeau*

# Table des matières

Présentation du site .....	4
Rappel des enjeux et stratégie de gestion .....	6
L'animation.....	7
1. Gestion des habitats et espèces .....	8
2. Évaluation des incidences des projets .....	11
3. Suivis scientifiques et techniques .....	14
4. Information, communication, sensibilisation .....	17
5. Cohérence des démarches sur le territoire .....	23
6. Gouvernance et suivis administratif et financier .....	24
7. Synthèse et perspectives.....	26
Tableau d'avancement des mesures .....	28
Annexes .....	32

# Présentation du site



Appellation du site : Corniche varoise

Code Natura 2000 : FR9301624

Directive concernée : Directive «Habitats, faune, flore» 92/43/CEE du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1992.

Surface : 28 995 ha

Profondeur maximale : -1 900 m (canyon des Stœchades)

Localisation : Il est situé à l'extrémité sud-est du département du Var, entre le cap Nègre (Le Lavandou) à l'ouest et la pointe de la Rabiou (Saint-Tropez) au nord (cf. carte ci-contre).

Communes concernées : Le périmètre Corniche varoise s'étend au droit des territoires administratifs de cinq communes : Le Lavandou, Le Rayol-Canadel-sur-Mer, Cavalaire-sur-Mer, La Croix Valmer, Ramatuelle et Saint-Tropez.

Dates clés :

- Proposition de Site d'Intérêt Communautaire (pSIC) : 31/07/2003
- Dernière évolution du contour pSIC : 30/10/2008 (extension en mer)
- Désignation Site d'Intérêt Communautaire (SIC) : 22/12/2009 (publication au journal officiel UE)
- Installation du comité de pilotage : 18/10/2010
- Réalisation du document d'objectifs : 2011-2013
- Validation du docob par le comité de pilotage : 16 mai 2013
- Approbation du docob par arrêté préfectoral : 31 mars 2014
- Classement ZSC : 26/06/2014 (arrêté portant désignation du site Natura 2000 corniche varoise (zone spéciale de conservation)
- Désignation de l'animateur : 9 octobre 2014 (comité de pilotage)
- Signature de la convention d'animation : 16/11/2015 (phase 1)
- Comités de pilotage lors de la 1<sup>ère</sup> phase d'animation : 03/02/2017, 15/02/2018 et 27/02/2019.
- Comités de pilotage lors de la 2<sup>ème</sup> phase d'animation : 10/02/2021 (bilan 2019 et 2020), 26/04/2022 (bilan 2022).

Gouvernance :

La coprésidence du Comité de pilotage est assurée par la Préfecture maritime de Méditerranée et la Préfecture du Var par l'intermédiaire de la Délégation Mer et Littoral de Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM/DML).

La vice-présidence du comité de pilotage a été attribuée à M. Roland Bruno, Maire de Ramatuelle.

L'animation du document d'objectifs revient à la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez au travers de son service Espaces maritimes.

Structure animatrice :

Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez

Service Espaces maritimes

145 chemin des Essarts - 83240 Cavalaire-sur-Mer

Téléphone : 04 94 00 46 25 Fax : 04 94 00 46 21

Chargé de mission : Grégory Sylla (Courriel : gsylla@golfe-sainttropez.fr)

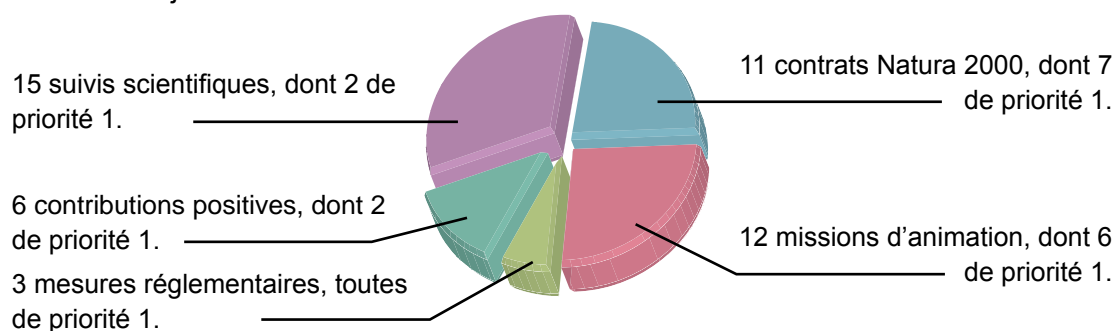
# Rappel des enjeux et stratégie de gestion

Au total, le site compte 12 habitats d'intérêt communautaire, dont 5 de niveau d'enjeu «très fort» (herbier de posidonie, coralligène, grottes semi-obscuras, roches infralittorales à algues photophiles et sables grossiers sous influence des courants de fond), et 2 espèces animales d'intérêt communautaire, de niveau d'enjeu fort (grand dauphin et tortue caouanne).

Les priorités d'actions sur le milieu marin portent sur :

- Le respect des mesures Natura 2000 et de la réglementation en générale.
- La maîtrise de l'impact du mouillage sur ancre sur les herbiers de Posidonie dans les secteurs les plus fréquentés.
- La mise en conformité des zones d'AOT (mouillage sur corps-morts) sur les secteurs à enjeu.
- La limitation de l'impact mécanique du balisage mis en place par les communes sur les fonds marins, par l'installation de dispositifs d'ancrage écologiques .
- Le suivi et la lutte contre les espèces envahissantes, principalement les caulerpes.
- Le suivi de la qualité chimique et bactériologique de l'eau de mer, des sédiments, des cours d'eau en amont et des rejets de stations d'épuration.
- Une nouvelle réflexion à l'échelle du territoire sur la gestion des plages en termes d'entretien et de maintien du trait de côte, en privilégiant une approche sectorielle selon la vocation économique ou écologique des linéaires sableux.
- L'élaboration d'un plan d'intervention contre les pollutions accidentelles à l'échelle de toutes les communes du site Natura 2000 (volet littoral du plan communal de sauvegarde).
- L'accompagnement de la prud'homie de pêche dans la concrétisation du projet de cantonnement de pêche au sein du site Natura 2000.
- Une collaboration étroite entre les pêcheurs de loisirs et le futur animateur du site pour développer des pratiques durables de pêche, en cohérence avec les principes énoncés dans le cadre du Grenelle de la Mer.
- La poursuite d'une étroite concertation avec l'ensemble des usagers, afin de les associer très étroitement à l'élaboration de la charte du site et plus globalement à la mise en oeuvre de la démarche Natura 2000. Ceci permettra de favoriser l'appropriation des mesures de gestion et de renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux. Cette concertation passe inévitablement par des mesures de communication et de sensibilisation envers les usagers.
- L'amélioration des connaissances relatives aux habitats et espèces d'intérêt communautaire et patrimonial, ainsi que celles relatives aux conséquences du réchauffement climatique sur leur état de conservation.

Pour atteindre ces objectifs 47 mesures ont été identifiées dans le Docob :



# L'animation

L'animation du site a été confiée pour la deuxième fois à la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez.

Comme lors de la phase d'animation précédente (2015-2018), les élus de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez ont pris la décision de financer 75% d'un équivalent temps plein pour mettre en place les mesures de gestion pour les 3 prochaines années.

Ce trois-quart d'équivalent temps-plein est majoritairement affecté à un chargé de mission unique, auquel s'ajoutent les contributions d'autres agents du service, notamment dans le cadre de patrouilles en mer, de contribution au régime d'évaluation d'incidence ou de suivis scientifiques.

**A cela, s'ajoute le soutien financier de l'Office Français pour la Biodiversité [OFB] pour un montant de 45 000 € sur 3 ans (convention financière du 16 juillet 2019).** Ce soutien n'était pas aussi conséquent lors de la phase d'animation précédente. Il s'agit donc d'une plus-value importante pour la gestion du site Corniche varoise.

Par ailleurs, l'OFB contribue à l'animation du site en finançant un appui technique à l'animateur sur des actions transverses, mutualisables et/ou multi-sites.

Enfin, le recours à des **contrats Natura 2000 marins** reste une solution de financement mobilisable pour réaliser certaines mesures du document d'objectifs. A ce dispositif, s'ajoute dorénavant des appels à manifestation d'intérêt lancés par l'Office Français pour la Biodiversité dans le cadre du **programme européen Life Marha** visant à faire progresser la mise en œuvre de la directive «Habitats» qui définit la politique Natura 2000 (près de 22 millions d'euros sur 8 ans).

Cette deuxième phase d'animation doit permettre de nous amener à une **mise à jour du document d'objectifs à court terme**. En effet, le diagnostic sur lequel est basé ce premier plan de gestion a désormais 10 ans, et un grand nombre d'actions prioritaires ont d'ores et déjà été mises en œuvre et pour certaines portent déjà leur fruit. Il est donc légitime d'estimer que ce **diagnostic est caduc** et qu'une nouvelle évaluation des enjeux doit être effectuée.

Cette nouvelle phase d'animation devra permettre de définir une **stratégie de mise à jour de ce document d'objectifs** incluant une évaluation de l'état de conservation de certains habitats, un diagnostic de l'évolution des activités et de leurs impacts potentiels, ainsi qu'une définition des nouveaux objectifs et enjeux de conservations.

**La convention d'animation portant sur la période 2019 - 2022, ce document constitue le troisième et dernier bilan de la deuxième phase d'animation de 3 ans.**

# Partie 1 Gestion des habitats des espèces

## 1.1 Animation des contrats Natura 2000 en phase préparation

A l'exception du projet de Zone de Mouillage et d'Équipements Légers (ZMEL) de Pampelonne (voir ci-après), dont la phase préparation s'est poursuivie en 2022, l'action visant à enlever des engins de pêche perdus (A4.1 du Document d'objectifs) a fait l'objet d'une préparation au cours de l'année.

Les observations directes réalisées par la structure gestionnaire, et les signalisations remontées par son réseau d'observateurs partenaires (pêcheurs professionnels, chasseurs sous marins et plongeurs professionnels), ont été compilées puis retranscrites sur une cartographie. Certaines positions GPS ont dû être vérifiées en plongée sous marine lorsqu'un doute subsistait sur la localisation précise de certains engins.

L'impact de ces engins perdus sur le milieu marin a ensuite été analysé selon le guide méthodologique du programme GHOSTMED (Institut Méditerranée d'Océanologie/OFB) pour juger de la nécessité d'enlever ces déchets. Ce protocole prend en compte plusieurs paramètres tels que l'état de colonisation de l'engin par la flore et la faune marine, sa capacité à capturer inutilement des poissons, le risque que présente l'engin pour les usagers du site, ou encore l'impact paysager.



Filet perdu sur la roche du Moyen sec



Filet perdu sur l'épave du diamant noir

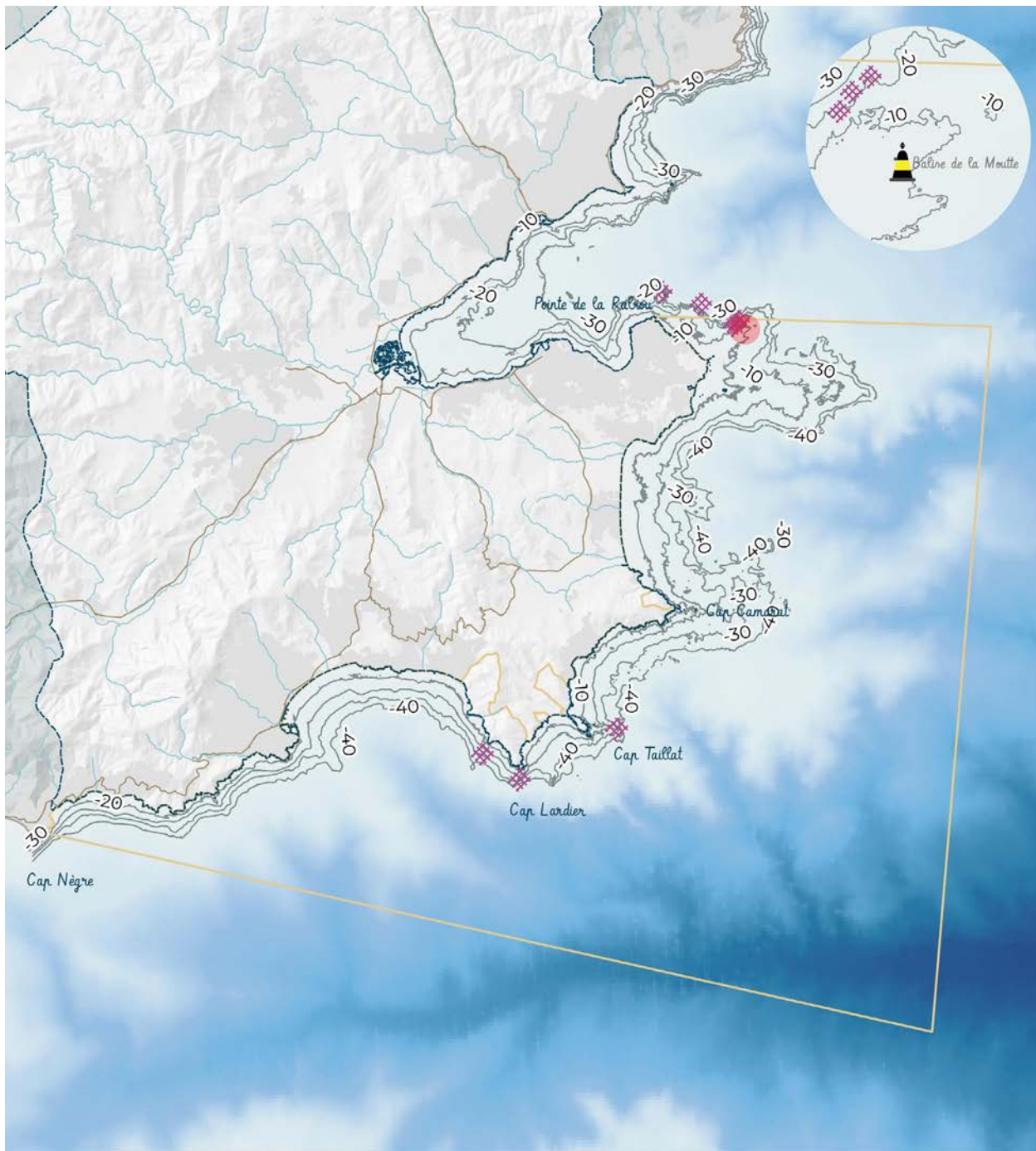
Il ressort de cette analyse que 7 engins de pêche (essentiellement des filets) présentent un indice d'aide au retrait suffisant pour être enlevés.

Sur cette base, un cahier des charges a été élaboré en vue de constituer un dossier de consultation des entreprises. En fin d'année 2022, l'association *Palana Environnement* (Aix-en-Provence) a été retenue pour effectuer cette mission qui interviendra au cours du premier trimestre 2023.




## 1.2 Présentation des contrats Natura 2000 mis en œuvre :

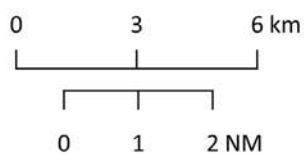
Aucune action donnant lieu à une aide financière sous forme de contrat Natura 2000 ou d'appels à manifestation d'intérêt (Life Marha) n'a été mis en œuvre en 2022.

Il est regrettable que les communes concernées par la mesure B3.3 « *Remplacement du nettoyage mécanique par un nettoyage manuel* » n'osent pas déployer cette action sur leurs plages, malgré 80% d'aides, et les bénéfices indirects en termes de préservation du trait de côte.



**Recensement des engins de pêche perdus  
2022**

- Engins de pêche perdus
-  2022
  -  Isobathes 0-40m
  -  Périmètre de l'aire marine protégée



Sources de données : recensement des engins perdus, CCGST 2022  
 Fond cartographique : BD TOPO IGN, 2015  
 Bathymétrie : SHOM, 2015  
 Géomaticien : G. Sylla, service Espaces maritimes  
 Édité le 10/03/2023, format d'impression A4



## 1.3 Animation de la charte Natura 2000

Sans objet en 2022.



© F. Beau / Services Espaces maritimes

### État d'avancement Projet de Zone de Mouillage et d'Équipements Légers adaptée aux unités de grande plaisance à Pampelonne

(mesure B1.4 du docob)

En janvier 2022, la commune a réceptionné quatre candidatures pour la création de la zone de mouillage. In fine, seules deux offres ont été déposées : le **groupement EDEIS** et le **groupement IGY**.

En avril 2022, la commune a reçu les candidats pour qu'ils présentent respectivement leurs projets. Après une phase d'analyse, suivie d'une phase de négociation, c'est le **groupement IGY** qui a été sélectionné par la commune de Ramatuelle en juin 2022. Ce choix a été entériné lors du **conseil municipal du 8 septembre 2022**.

Le groupement EDEIS a effectué un **recours devant le tribunal administratif** contestant la procédure. Le juge des référés a débouté la requête d'EDEIS le 17 octobre 2022.

Par courrier en date du 25 novembre 2022, le **groupement IGY**, titulaire de la DSP a fait part de son **renoncement à signer le contrat de DSP** pour raison économique, invoquant le décalage temporel causé par le recours de son concurrent qui mettait selon lui en péril l'équilibre économique du projet global.

La commune de **Ramatuelle devrait relancer une procédure de DSP en 2023**. Bien évidemment ces péripéties décalent de plus d'un an le calendrier du projet, avec une mise en service de la ZMEL désormais prévue pour la saison 2025.

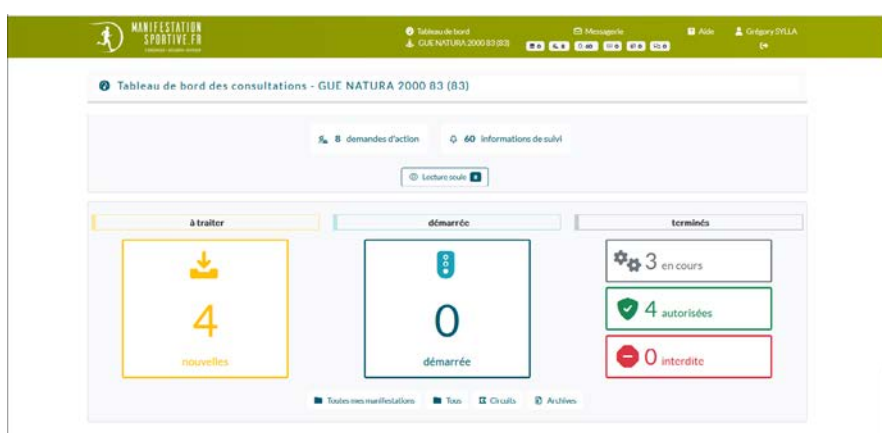
Ce glissement du calendrier pose la question de la **protection des herbiers au nord de Pampelonne d'ici la mise en service de la ZMEL**. Rappelons en effet que compte tenu du projet de ZMEL, la Préfecture maritime de Méditerranée et la DDTM du Var avaient exclu la baie de Pampelonne des périmètres d'interdiction de mouillage pour les embarcations de plus de 24 m. Cette situation nécessiterait une réévaluation. Ceci a également pour effet de décaler la mise en œuvre du nettoyage de la zone d'AOT de la Capilla.

# Partie 2 Évaluation des incidences Natura 2000

## 2.1 Projets et manifestations

Les déclarations de manifestations nautiques présentées par les organisateurs à la DDTM du Var sont, depuis 2021, systématiquement proposées pour avis aux structures animatrices concernées par la localisation de la manifestation. Cela permet au gestionnaire de faire remonter des points de vigilance ou des préconisations sur la tenue de ces manifestations/projets.

Par ailleurs, une nouvelle plate-forme du ministère des sports «Manifestationsportive.fr» est ouverte aux gestionnaires de sites Natura 2000. Elle permet de recenser toutes les manifestations sportives, de suivre l'état d'avancement de l'instruction et, pour les gestionnaires de sites Natura 2000, de proposer un avis à l'administration concernée en lien avec les enjeux du Document d'objectifs.



▲Tableau de bord de la plate-forme Manifestationsportive.fr pour les animateurs Natura 2000

Manifestations programmées dans le site Natura 2000 et déclarées auprès de la DDTM :

### En bref :



12



8



3



2



1



Freestyle Cup © E. Raveaud / stylem\_photography

## En détails :

Type	Intitulé	Maître d'ouvrage	Date	Durée
<b>Régates</b> 	Festival Armen	Société Nautique de Saint-Tropez	05/03/22	4 j
	Régate de ligue de dériveurs optimist	Yacht Club de Cavalaire	13/03/22	1 j
	Virée des 3 Caps du Var	Club nautique de Saint-Raphaël	07/05/22	2 j
	Dufour Cup	Société Nautique de Saint-Tropez	27/05/22	2 j
	Au large (400 et 600 MN)	Société Nautique de Saint-Tropez	01/06/22	5 j
	Les Voiles de l'Espoir	Fondation de dotation les Voiles de l'Espoir	18/06/22	8 j
	Alba Cup	Société des Régates d'Antibes Juan les Pins	25/06/22	2 j
	La croisière tropézienne	Société Nautique de Saint-Tropez	04/07/22	5 j
	Le Verhugé	Club nautique de Sainte-Maxime	07/08/22	1 j
	Challenge Interclubs	Club nautique de Sainte-Maxime	17/09/22	2 j
	Sail GP	Sail GP France	10/09/22	2 j
	Les Voiles de Saint-Tropez	Société Nautique de Saint-Tropez	26/09/22	11 j
<b>Natation</b> 	Défis de la Baie	Office de tourisme de Cavalaire	28/07/22	0,5 j
			11/08/22	0,5 j
	Traversée à la nage	Mairie de La Croix Valmer	21/07/22	0,5 j
			04/08/22	0,5 j
			19/08/22	0,5 j
	Swim run Valmer		28/08/22	0,5 j
	Traversée à la nage de Pampelonne	Office de tourisme de Ramatuelle	07/08/22	0,5 j
Traversée à la nage du Rayol au Canadel	Comité officiel des Fêtes du Rayol-Canadel	08/08/22	0,5 j	
<b>Pêche</b> 	Concours de surfcasting à Pampelonne	Orata fishing Club (Toulon)	16/04/22	2 j
	Master fishing (No kill)	Société Nautique de Saint-Tropez	03/09/22	2 j
	Le Varathon	Société Nautique de Saint-Tropez	27/09/22	3 j
<b>Rassemblement de bateaux</b> 	Le Riva Trophy	Monaco Boat Service	01/07/22	1 j
	Cap Camarat Day	Captain Nason's	06/08/22	1 j
<b>Sport de glisse</b> 	Freestyle Cup (Wingfoil) de Cavalaire	Massilia Sport Event	16/09/22	3 j

## 2.2 Analyse du risque de porter atteinte aux habitats d'intérêt communautaire par les engins de pêche professionnelle :

En application des directives européennes « Oiseaux » (2009/147/CE) et « Habitats » (92/43/CEE), l'article L.414-4 du code de l'environnement prévoit que les pêcheurs professionnels sont dispensés, à titre individuel, d'évaluation des incidences Natura 2000, dès lors que leurs activités font l'objet d'une analyse collective de risque de porter atteinte aux habitats naturels de l'aire marine protégée.

En d'autres termes, il s'agit ici d'évaluer la compatibilité des engins utilisés par la flottille de pêche avec la conservation des habitats marins à l'échelle de chaque site Natura 2000.

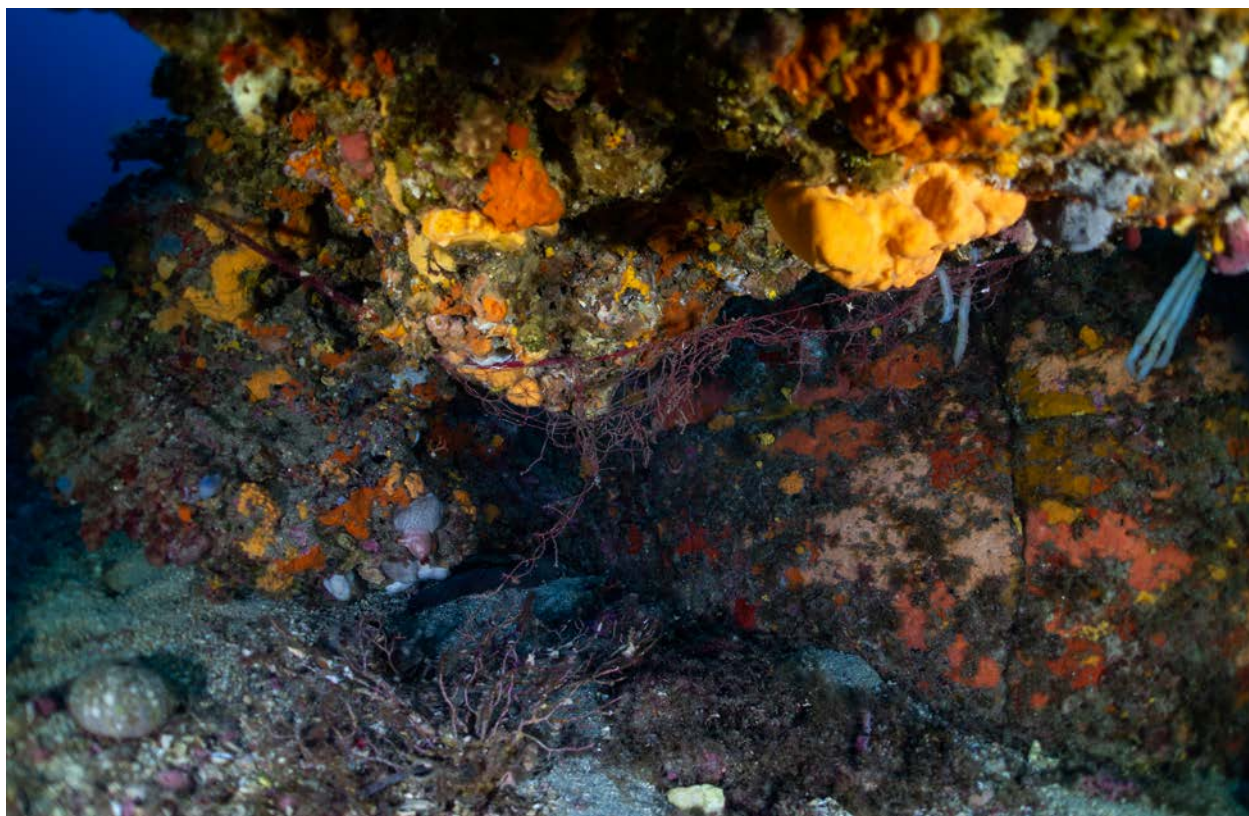
Cette démarche a été portée en 2022 par la délégation Méditerranée de l'OFB, pour chaque site Natura 2000 en appui avec leurs gestionnaires respectifs. Elle a été réalisée en s'appuyant sur une méthodologie élaborée au niveau national (MNHN, OFB, IFREMER, DPMA), et en considérant les spécificités locales.

Pour Corniche varoise, un groupe de travail et un comité de pilotage restreint se sont tenus en mars 2022 et en janvier 2023 avec des représentants de la prud'homie de Saint-Tropez. L'analyse des pratiques de pêche locale a permis de qualifier le risque de porter atteinte comme modéré pour certains engins (palangres de fond et filets calés de fond) pour leur interaction avec les habitats récifs (coralligène, roche infralittorale à algues photophiles et roche médiolittorale supérieure).

Cette qualification n'implique pas la mise en œuvre de mesures de gestion urgentes, mais plutôt de mesures progressives, en concertation avec la prud'homie. Parmi celles-ci, le renforcement de la structuration de la prud'homie, la création de zones de non prélèvement ou encore l'augmentation des moyens alloués à la surveillance en mer.

Dans cette perspective un groupe de travail sera organisé en 2023 avec les pêcheurs professionnels et les services de l'État (DDTM/ DIRM).

Les résultats de cette analyse de risque seront intégrés dans le DOCOB révisé.



Filet accroché sur roche coralligène © GIS Posidonie 2022

# Partie 3 Suivis naturalistes et socio-économiques

## 3.1 Les actions d'amélioration des connaissances du site

Les suivis présentés ci-après sont réalisés par la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez sur le territoire de compétence, dont fait partie l'aire marine protégée Golfe de Saint-Tropez.

### 3.1.1 Suivis des habitats et des espèces

Intitulé du suivi	Correspondance Docob	Financier	Opérateur
Suivi de l'état de conservation des herbiers de posidonie à proximité des géotubes du Rayol	-	Communauté de communes du golfe de St-Tropez	
Suivi de la qualité des eaux de baignade	A2.9 Étendre le système de gestion des eaux de baignade à toutes les communes du site	Communauté de communes du golfe de St-Tropez	
Suivi des populations de gorgones blanches ( <i>Eunicella singularis</i> )	A2.11 Suivi des populations de gorgones au regard du changement climatique	Parc National de Port-Cros	Communauté de communes du golfe de St-Tropez
Suivi des populations d'espèces cibles selon le protocole FAST	A2.4 Extension du suivi actuel de l'état de conservation des populations d'espèces cibles (protocole FAST) au reste du site	Communauté de communes du golfe de St-Tropez	
Suivi des populations sous moratoire (Mérous et Corbs)	A2.4 Extension du suivi actuel de l'état de conservation des populations d'espèces cibles (protocole FAST) au reste du site	Office français pour la biodiversité (OFB)	Communauté de communes du golfe de St-Tropez
Suivi des échouages de cétacés sur le Golfe et la Presqu'île de Saint-Tropez*	Contribution positive	Communauté de communes du golfe de St-Tropez	
Suivi en effort des populations de mammifères marins qui fréquentent l'AMP Corniche varoise*	A2.2 Participation au projet GDEGeM afin d'améliorer la connaissance du Grand dauphin sur la Corniche varoise	DREAL PACA	MIRACETI + Communauté de communes du golfe de St-Tropez

\* cf. annexes, cartes complémentaires



### 3.1.2 Suivis des activités socio-économiques mis en œuvre

Ces données sont généralement collectées au-delà du seul périmètre de l'aire marine, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

#### Activités de prélèvement de la ressource :

Intitulé du suivi	Correspondance Docob	Bilan chiffré	Effort
Suivi géolocalisé des zones exploitées par la pêche professionnelle*	A4.3 Création d'un cantonnement de pêche (Contribution positive)	<b>493 signaux</b> de pêche professionnelle relevés, dont 374 dans le périmètre de l'AMP Corniche varoise	▼ <b>615</b> signaux relevés en 2021
Suivi géolocalisé et enquête sur la pêche récréative embarquée*	A2.7 Étude des pêches de loisirs sur la Corniche varoise	<b>38 enquêtes réalisées</b> et <b>19 recaptures</b> entre le 08 février et le 10 octobre (dont 31 entre le 2 juillet et le 30 août) auxquelles s'ajoutent <b>57 géolocalisations sans enquêtes</b> .	▲ <b>45</b> enquêtes réalisées en 2021
Analyse des captures issues des concours de pêche récréative en surfcasting		<b>1</b> concours a été organisé à <b>Pampelonne</b> en 2022	-
Analyse des captures issues des compétitions de chasse-sous-marine		Aucun concours n'a été organisé en 2022	-
Suivi géolocalisé de l'activité de chasse sous marine		<b>78 observations chasseurs sous marins</b> en action de pêche relevés entre le 08 février et le 12 octobre 2022	▶ <b>79</b> en 2021

\* Cf. cartes en annexe

#### Plaisance :

Intitulé du suivi	Correspondance Docob	Bilan chiffré	Effort
Suivi géolocalisé des mouillages d'embarcations munies du dispositif AIS*	A2.13 Suivi de la fréquentation de la plaisance	<b>22.217 positions</b> enregistrées par l'antenne AIS de Camarat entre avril et octobre 2022, dont <b>299</b> infractions au mouillage ( <b>contre 177 en 2021, soit +169%</b> ).	▶ <b>31.200</b> positions en 2021
Suivi aérien de la fréquentation du mouillage au droit de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez		<b>2 campagnes</b> de survol le 27 juillet et le 19 août 2022 sur le littoral intercommunal (fréquentation à un instant t)	▶
Comptage des embarcations au mouillage dans le cadre des patrouilles nautiques		<b>62 comptages</b>	▲ <b>50</b> comptages en 2021

\* Cf. cartes en annexe

## Autres activités:

Intitulé du suivi	Correspondance Docob	Financier	Opérateur
Suivi des opérations de contreminage sur la Presqu'île de Saint-Tropez	-	Aucune d'opération programmée en 2022	-

### 3.2 Les suivis liés aux actions de gestion

Sans objet en 2022

### 3.3 Les suivis visant à comprendre ou mesurer l'évolution de l'état de conservation des enjeux du site.

Intitulé du suivi	Correspondance Docob	Financier	Opérateur
Définition d'un état écologique des peuplements ichthyologiques et d'invertébrés marins par acoustique passive	L'étude vise à qualifier l'état des fonctionnalités des habitats herbiers de posidonie, coralligène et sables fins bien calibrés, au regard des espèces qu'ils hébergent	Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez	Institut CHORUS

En 2022, la structure animatrice a lancé une étude d'une durée d'un an, visant à définir l'état écologique des peuplements de poissons et d'invertébrés marins par acoustique passive.

Des hydrophones ont été installés en août 2022 sur 4 premières stations d'écoute afin d'enregistrer la «biophonie» (sons émis par les organismes vivants) émise par les poissons et les invertébrés pour une première période de 2 mois. A l'issue de cette période, les hydrophones ont été déplacés sur 4 nouvelles stations pour une nouvelle écoute de 2 mois, et ainsi de suite sur une période totale d'1 an.

La diversité des sons mesurés est un indicateur de la biodiversité, et la quantité des sons revient schématiquement à mesurer l'abondance des espèces enregistrées. Il est ainsi possible d'évaluer l'état fonctionnel des habitats écoutés, au travers de la diversité et de la quantité d'espèces qu'ils hébergent.

L'analyse des enregistrements acoustiques permettra en outre de discriminer les sons émis par les activités humaines et, dans certains cas de mettre en évidence l'impact des sons anthropiques sur le comportement de la faune enregistrée.



▲ Hydrophone sur habitat sableux ©CHORUS



Cette étude d'une valeur de 126 600 € TTC est financée par l'indemnité perçue par la communauté de communes au titre du préjudice écologique, suite à la pollution aux hydrocarbures d'octobre 2018 (collision CSL Virginia / Ulysse).

◀ Hydrophone sur habitat coralligène ©CHORUS

# Partie 4 Communication & sensibilisation

## 4.1 Patrouilles d'information en mer :

Lancées sur la partie 3 Caps du site Corniche varoise dès 2011 et étendue en 2014 à l'ensemble du site Natura 2000 et du Golfe de Saint-Tropez, les patrouilles en mer permettent d'informer tous types d'usagers maritimes sur la démarche et les mesures de gestion en cours, par la distribution de documentations, dépliants d'information ou tous supports développés dans le cadre de la stratégie de communication de l'aire marine protégée.

Elles sont également un excellent outil de collecte de données sur les activités socio-économiques (relevés des positions géographiques des filets de pêche professionnelles, enquêtes pêches de loisirs, enquêtes grande plaisance, etc.) ou sur la faune au travers d'observations opportunistes (cf. *Carte des observations 2022 en annexe*). Elles permettent enfin de conforter l'animateur dans son rôle de gestionnaire d'aire marine protégée par sa présence sur le plan d'eau tout au long de l'année.

En 2022, **45 patrouilles** (11 de moins qu'en 2021) ont été réalisées à destination de l'aire marine protégée Corniche varoise, dont 22 au départ des marines de Cogolin et 23 au départ de Cavalaire (voir carte « effort de mise en œuvre des patrouilles » en annexe).

**31 patrouilles ont été réalisées entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août**, soit 14 en juillet et 17 en août.

Ces patrouilles d'information ont mis l'accent sur la **nouvelle réglementation du mouillage (AP 123/2019)** avec la délivrance aux embarcations de plus de 24 m, d'une fiche explicative présentant les dispositions réglementaires en vigueur depuis 2021. Elles ont de plus été spécifiquement dépêchées, grâce au dispositif d'alerte AIS, pour vérifier les positions GPS des bateaux signalés par la station AIS comme contrevenants, et le cas échéant, les informer sur la réglementation relative au mouillage.

## 4.2 Création / mise à jour d'outils de communication, media :

### Films immersifs :



Dans le cadre du projet Life Marha, l'Office Français pour la Biodiversité a souhaité faire bénéficier les gestionnaires d'aires marines protégées de Méditerranée d'un nouveau mode de communication pour faire découvrir les habitats marins.

Des films immersifs ont ainsi été produits sur deux habitats côtiers de méditerranée : le coralligène et les herbiers de posidonie (en plus de ceux existant sur deux habitats côtiers d'Atlantique : les herbiers de zostère et les champs de blocs). L'aire marine Corniche varoise figure parmi les deux sites retenus (avec le parc marin du cap Corse et des Agriates) pour le tournage de ces vidéos panoramiques à 240°, opéré début juillet par l'entreprise lorientaise Aqua Sapiens.

Ces films livrés en septembre 2022, permettent au spectateur (de 12 à +90 ans), muni d'un casque de réalité virtuelle, de vivre une expérience sensorielle au sein de ces habitats, enrichie d'une narration explicative. Le stand des Voiles de Saint-

Tropez 2022 a permis d'offrir aux visiteurs la possibilité de vivre une plongée sur ces fonds marins exceptionnels, confortablement assis dans un fauteuil.

Cet outil dont le succès ne s'est pas fait attendre, intègre désormais le kit de sensibilisation aux enjeux de préservation de l'aire marine protégée Corniche varoise.



© Service Espaces maritimes

### Application smartphone Nav&Co :



Au cours de l'année 2022 le service Espaces maritimes de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a contribué au développement de la version méditerranéenne de l'**application Nav&Co**.

Pour rappel, cette application mobile gratuite a été développée, dans le cadre du programme **Life Marha**, par l'Office français de la biodiversité (OFB) et le Service hydrographique et océanographique de la Marine (Shom). Nav&Co se veut être le compagnon de navigation ludique et pédagogique des navigateurs pour les sensibiliser sur l'importance des habitats marins et les bonnes pratiques à adopter pour les préserver.

Elle offre la possibilité aux plaisanciers, en **mode navigation**, de se localiser sur fond de **carte marine du Shom et d'accéder à la réglementation en vigueur** autour de sa position GPS. Elle indique de plus sous forme de message pop-up l'entrée du navigateur dans une aire marine protégée ou un périmètre d'interdiction de mouillage.

En **mode découverte**, elle offre la possibilité d'accéder à des contenus sur les **richesses naturalistes** ou les mesures de gestion pour les préserver. Le back-office de cette application est dynamique et permet au gestionnaire d'une AMP de mettre à jour, ou d'alimenter les informations qu'il souhaite afficher dans l'application en temps réel.

Initialement déployée en Bretagne en 2020, elle sera **disponible pour la Méditerranée en début d'année 2023**.



### Exposition itinérante :

Cet outil faisait jusque là cruellement défaut, notamment pour animer des stands de présentation de l'aire marine protégée, ou les travaux pédagogiques avec les scolaires.

Fin 2022, la Communauté de communes s'est attachée les compétences de l'agence de communication Declik pour concevoir **une exposition sur le thème de l'aire marine protégée** et de ses enjeux naturalistes.

**8 panneaux seront élaborés** : l'aire marine protégée, les herbiers de posidonie, les récifs, les habitats sableux, les espèces de passage, les espèces emblématiques et enfin 2 panneaux en miroir sur les menaces et les mesures de gestion.

La livraison est prévue pour le mois de mai 2023.

### Site web :

Le site Internet de la communauté de communes a fait peau neuve à l'automne 2022 et a changé de nom : cc-golfedesainttropez.fr devient **golfe-sainttropez.fr**. Il intègre une nouvelle page sur l'aire marine protégée et ses enjeux. Celle-ci s'habille de nouveaux visuels sur les mesures de gestion et d'une vidéo didactique sur le réseau Natura 2000.

Par ailleurs, dans la perspective de présenter aux visiteurs une autre image que celle couramment associée au golfe de Saint-Tropez, une page dédiée à l'aire marine protégée et aux



activités compatibles sera disponible dès 2023 sur le site Internet de l'office de tourisme communautaire [www.golfe-saint-tropez-information.com](http://www.golfe-saint-tropez-information.com).

### **Groupe de travail «stratégie de communication»**

Dans la continuité des travaux menés au profit du site Natura 2000 Corniche varoise par l'Institut Méditerranée des Sciences de l'Information et de la Communication (IMSIC), la communauté de communes a mis en place un groupe de travail visant à faire aboutir la stratégie de communication de l'aire marine.

Reprenant les préconisations de l'IMSIC qui ciblaient notamment les professionnels de la mer et les offices de tourisme, comme des points relais fondamentaux pour communiquer sur l'aire marine protégée et ses enjeux (mouillage dans les herbiers de posidonie et perception des banquettes sur les plages), les principaux services internes de la collectivité (services communication, développement économique et espaces maritimes) se sont mobilisés au sein d'un groupe de travail qui se réunit tous les mois depuis décembre 2022 pour insuffler le thème de l'aire marine protégée auprès des professionnels et dans toute la communication touristique.

Au programme pour 2023, des réunions avec les directions des offices de tourisme, la création d'une affiche sur l'aire marine protégée pour les offices de tourisme, des ateliers avec les professionnels (loueurs de bateaux et bateaux-écoles) pour cerner précisément leurs besoins en termes de support de communication, et la mise en valeur de professionnels engagés pour la conservation des enjeux de l'aire marine protégée, au travers de vidéos relayées sur les réseaux sociaux intercommunautaires.

### **Communication avec les medias :**

Sans objet en 2022.

#### **4.3 Prises de contacts avec des partenaires potentiels :**

Au cours de l'année 2022, des contacts ont été renoués avec les sociétés de transports à passagers (Bateaux verts et Vedettes des îles d'Or), avec lesquelles une convention de partenariat avait été conclue en 2019, avant la période Covid.

Il a été convenu d'auditer les excursions «3 caps sauvages» qui parcourent l'aire marine protégée et d'en faire une restitution avec la direction de ces deux entreprises. Pour rappel, les contenus diffusés par les capitaines au micro lors des excursions avaient été co-écrits avec la structure gestionnaire pour introduire des aspects naturalistes dans leurs discours.

2 audits ont été réalisés en juillet et août, démontrant certaines marges de progressions pour que les capitaines s'approprient ces messages à caractères environnementaux.

A l'issue d'une réunion bilan avec la direction des transporteurs, il a été convenu de renouveler la convention de partenariat en 2023, en fixant de nouvelles modalités, notamment l'intervention d'un agent du gestionnaire de l'aire marine lors de la réunion d'intégration des équipages.

#### **4.4 Organisations de réunions d'information ou de manifestations :**

Sans objet en 2022.

#### **4.5 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire :**

Les manifestations sont habituellement l'occasion pour le gestionnaire d'évoquer avec le grand public, les missions du service Espaces maritimes, l'aire marine protégée Corniche varoise, ainsi que le sanctuaire Pelagos.

Pour la 3<sup>ème</sup> année, la Société Nautique de Saint-Tropez a gracieusement convié la Communauté de communes aux «Les Voiles de Saint-Tropez». Cet événement majeur du territoire, d'une durée de 15 jours, permet de sensibiliser un public important, différent de celui rencontré en été lors des patrouilles.

C'est également l'occasion de mettre en valeur une association qui œuvre pour la protection de l'environnement. Après «The Seacleaners» en 2019 sur la problématique des déchets marins, et la période Covid, c'est l'association MIRACETI qui a partagé le stand de la Communauté de communes en 2022. Cette association basée à Martigues, contribue à la connaissance et la conservation des cétacés de Méditerranée. En 2022, elle a mené des suivis sur les cétacés qui fréquentent l'aire marine protégée à raison d'une sortie par mois (cf. infra 3.1.1) avec le gestionnaire.

Des classes (du CE2 au CM2) des écoles primaires de Sainte-Maxime, Cavalaire, La Croix Valmer, Ramatuelle et Saint-Tropez ont ainsi pu bénéficier d'une animation pédagogique sur le thème des mammifères marins et de l'aire marine protégée Corniche varoise.



© Service Espaces maritimes

▲ Animations scolaires sur le stand de la communauté de communes lors des Voiles de Saint-Tropez 2022

Le temps-fort de la première semaine fut constitué par la signature de la Charte de partenariat du Sanctuaire Pelagos par la Communauté de communes. Cette charte, ouverte à toutes les communes littorales et intercommunalité riveraines du Sanctuaire, a pour objectif de :

- Promouvoir les actions concrètes en faveur des mammifères marins ;
- Matérialiser le Sanctuaire pour le grand public ;
- Promouvoir le Sanctuaire Pelagos comme un réel moteur de développement et d'animation pour les communes ;
- Intégrer les communes à la mission d'information et de sensibilisation du Sanctuaire.

C'est à Mme Siri, maire de Saint-Tropez et vice-présidente de la communauté de communes qu'est revenu l'honneur de signer cette charte de partenariat en compagnie du Directeur-adjoint du Parc national de Port Cros, animateur de la partie française du Sanctuaire (M. François Victor à droite sur la photo ci-jointe) et du commissaire général Thierry de La Burgade, adjoint au Préfet maritime de Méditerranée.

Signature de la charte Pelagos ▶  
©Ville de Saint-Tropez



Récapitulatif des manifestations 2022 (cf. annexes).

## 4.6 Sensibilisation / Animation auprès des scolaires :

### Animation auprès des scolaires :

Comme évoqué l'an passé, une convention de partenariat a été signée entre l'Éducation nationale et la Communauté de communes pour la sensibilisation des classes de cycle 3 du territoire, intégrant le dispositif d'**Aire marine éducative (AME)**.

En 2022, une classe de **CM2 de l'école «la Roseraie» à Cavalaire** a intégré cette démarche.

En travaillant avec les animateurs de la structures gestionnaire sur une petite zone maritime littorale, les élèves ont expérimenté la **gestion participative**, et développer avec leur enseignant un projet de connaissance et de protection du milieu marin.

A la rentrée de septembre 2022, 2 nouvelles classes ont rejoint le dispositif AME : une classe mixte CM1/CM2 de l'**école élémentaire de La Croix Valmer** et une classe de **4<sup>ème</sup> du collège le Moulin blanc de Saint-Tropez**.

En parallèle du dispositif AME, 3 projets structurants autour de l'aire marine protégée Corniche varoise sont développés avec les élèves des classes de 6<sup>ème</sup> «Environnement» des collèges de Cassin et de Sainte-Maxime et une classe à Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) du collègue Gérard Philippe de Cogolin.

L'ensemble de ces projets pédagogiques représente un volume horaire de **182 heures d'animation pour 80 interventions** en classe ou en sortie sur le littoral.

### Animation de sentiers marins :

Trois sentiers marins en accès libre sont aménagés au sein de l'aire marine protégée. Le dernier (plage de Bonporteau, à Cavalaire) a été installé au printemps 2022.

La Communauté de communes les anime à la demande des communes concernées.

Au total 347 personnes ont bénéficié d'une visite commentée sur un de ces trois sentiers marins et ont ainsi été sensibilisées à la fragilité des petits fonds méditerranéens.

Sentier marin de Bonporteau  
© Service Espaces maritimes



Sentiers marins	Nb visiteurs	Nb rotations	Taux de remplissage
Jovat (La Croix Valmer)	112	18	39%
Migon (Ramatuella)	39	8	14%
Bonporteau (Cavalaire)	196	30	68%



©Vistgolfe.com

## Panneaux de sensibilisation

Aucun nouveau panneau de sensibilisation n'a été créé ou implanté en 2022.

Pour autant, le panneau sur la protection de la posidonie développé avec le port Héracléa de Cavalaire en 2021, s'est exporté hors du territoire en 2022. En effet, port Ferréol (Les Issambres) s'est équipé de ce panneau rappelant les dégradations causées par le mouillage dans les herbiers de posidonie.



### 4.7 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site :

Dans le cadre de l'analyse des risques de dégradation des habitats par les engins de pêche professionnelle (ARP), la structure gestionnaire a participé aux réunions organisées conjointement par l'OFB et le Parc national de Port-Cros.

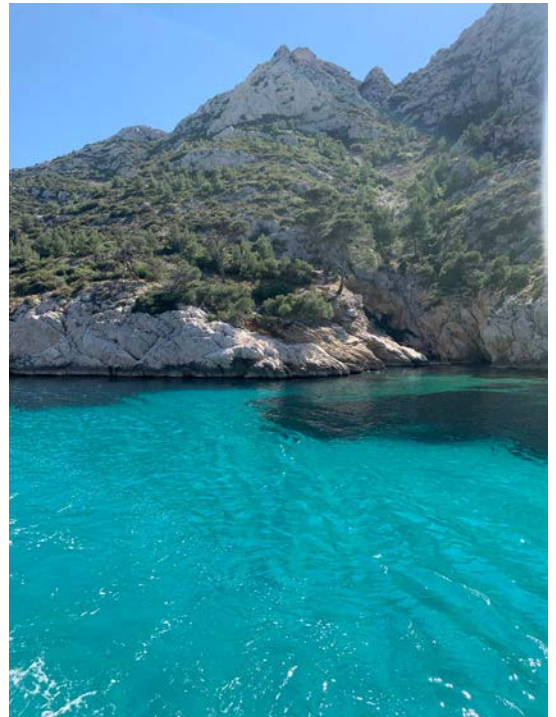
Pour rappel, le site Natura 2000 Corniche varoise est partiellement inclus dans l'aire maritime adjacente (AMA) du parc national.

La communauté de communes du golfe de Saint-Tropez a été conviée à participer aux ateliers techniques de façade réunissant les gestionnaires du littoral méditerranéen français en avril 2022 à Marseille.

À l'ordre du jour, des points d'actualités sur la Stratégie Nationale Aires Protégées (SNAP) et les Zones de Protection Forte (ZPF), les analyses des risques de dégradation des habitats et espèces par les activités de pêches professionnelles (ARP) et des ateliers thématiques sur l'analyse Coût-Efficacité des aires marines protégées, ou encore le suivi des activités de loisir.

Ces ateliers techniques de façade ont été ponctués par une visite du parc national des Calanques depuis la mer entre le vieux port de Marseille et Sugiton.

Parc national des Calanques ►



## Partie 5 Cohérence des démarches sur le territoire

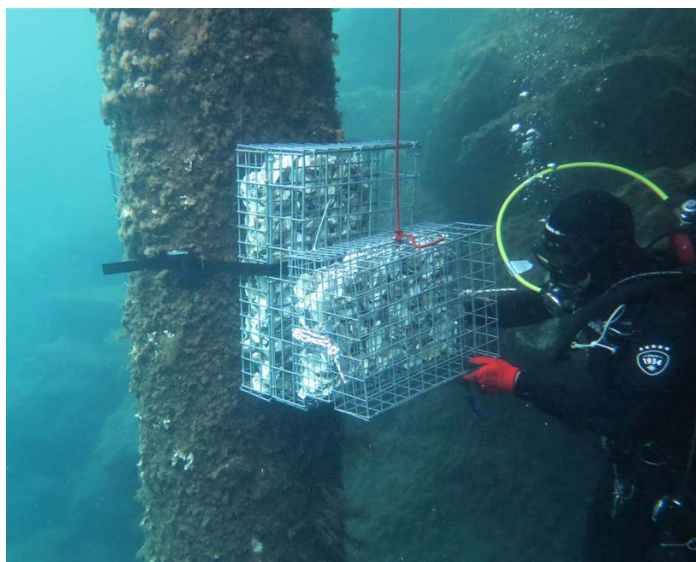
Pour assurer la bonne cohérence des différents projets de territoire et l'intégration des enjeux de conservation de l'aire marine protégée, la structure animatrice a pris part à plusieurs démarches locales:

### Le Contrat territorial

Élaboré au cours de l'année 2021, le **Contrat territorial** est le prolongement à terre et en mer du Contrat de rivière de la Giscle, sur l'ensemble du territoire intercommunal. Ce document rassemblant un panel très diversifié d'actions a été approuvé par les élus de communautaires en février 2022, puis validé par la commission d'aides de l'**Agence de l'Eau** en avril 2022.

La mise en œuvre de ce plan d'actions initialement prévue entre 2022 et 2024, se fera finalement sur 2023-2024, suite à des difficultés de recrutement.

Exemple d'action à maîtrise d'œuvre portuaire proposée dans le contrat territorial pour restaurer l'attractivité des ports dans le recrutement des larves de poissons (Biohut@Port de Saint-Tropez) ▶



### Le Document cadre du service Espaces maritimes

Depuis quasiment son origine, le service Espaces maritimes (ex-Observatoire marin) s'est doté d'un document stratégique, le « document cadre » pour mener à bien ses missions et les planifier dans le temps. Quatre documents, élaborés chacun pour une durée de 5 ans, se sont ainsi succédés jusqu'en 2020.

En 2022, le service s'est adjoint les compétences d'une stagiaire en expertise naturaliste des milieux (Pôle sup Nature - Montpellier) pour mener cette nouvelle introspection. Elle visait à réviser les enjeux du service au regard de l'évolution des pressions et de l'état de conservation du milieu marin.

Un plan d'actions, intégrant le rôle de gestionnaire d'aire marine protégée, a été élaboré. Il sera soumis à la validation de la direction de la Communauté de communes au printemps 2023. Il pointe notamment la nécessité d'orienter le service Espaces maritimes vers le contrôle en mer.

Si le sujet du respect de la réglementation en mer était jusqu'à présent abordé dans le cadre des remontées mensuelles de besoins en matière de police avec les services de l'État (OFB et Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM)), des échanges sont actuellement en cours avec le Conservatoire du littoral et les communes de Ramatuelle et La Croix Valmer pour étendre les prérogatives de police de l'environnement sur le domaine public maritime au droit de ces communes.

# Partie 6 Gouvernance et suivis administratifs

## 6.1 Organisation de la gouvernance du site

### 6.1.1 Organisation de réunion(s) du comité de pilotage :

Le dernier comité de pilotage s'est tenu le 26 avril 2022 à l'Hôtel communautaire de Cogolin, en présentiel et en visioconférence. A l'ordre du jour le bilan de l'exercice 2021, et quelques dossiers d'actualité : le respect de la réglementation sur le mouillage des bateaux supérieures à 24m, l'analyse du risque pêche et les échouements de navires.

Le compte rendu, le diaporama, la liste des participants et d'autres éléments présentés lors de la réunion sont disponibles sur le serveur ftp Natura 2000 :

- Ftp://ccgolfed-Natura2000@ftp.cluster006.hosting.ovh.net/\_Comité de pilotage
- Utilisateur : ccgolfed-Natura2000
- Mot de passe : Cornichevaroise83 (respecter la majuscule)

### 6.1.2 Animation de groupes de travail :

Sans objet.

### 6.1.3 Réunions ou rencontres avec les services de l'État et l'OFB :

Plusieurs échanges et rencontres ont été réalisés entre l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) et le gestionnaire du site Corniche varoise sur les thèmes suivants :

- Analyse du risque de porter atteinte aux habitats par les engins de pêche professionnelle
- Développement de l'application Nav&Co (Life Marha)
- Réunion de cadrage préalable à l'animation (RCPA)
- Échanges techniques divers

S'agissant de la préparation, du suivi de la mise en œuvre et de la mise en paiement des contrats Natura 2000, des échanges spécifiques ont été menés entre le gestionnaire, la Dreal Paca et la DDTM/DML du Var.

Enfin, des échanges réguliers, le plus souvent par courriels, relatifs aux projets et manifestations dans ou à proximité de l'aire marine protégée Corniche varoise en lien avec l'évaluation des incidences Natura 2000, ont eu lieu en 2022.

## 6.2 Gestion administrative et financière

La Communauté de communes missionne un agent du service Espaces maritimes pour animer la démarche Natura 2000 à hauteur de 0,75 équivalent-temps-plein (délibération du conseil communautaire n°2014/02/27-15 du 27 février 2014).

Ce trois quart d'équivalent temps plein, bien que majoritairement affecté à un chargé de mission unique, est réalisé par d'autres agents du service, voire de la collectivité. Toutefois, dans la mesure où la communauté de communes ne pratique pas de décompte analytique détaillé du temps de travail de ses agents, l'évaluation précise du temps imparti à l'animation est limitée à certaines missions spécifiques, telles que les patrouilles en mer (tenue d'un carnet de bord) et l'assistance aux porteurs de projet soumis au régime d'évaluation des incidences Natura 2000.

Depuis 2019, la gestion de l'aire marine est soutenue par l'Office Français pour la Biodiversité au travers d'une convention de 3 ans à hauteur de 45 000€. Cette enveloppe est fléchée sur des opérations spécifiques du document d'objectifs, telles que des actions de communication ou des suivis scientifiques.

### 6.3 Compléments ou mise à jour du Docob

Une réunion de cadrage préalable à l'animation (RCPA) s'est tenue le 6 décembre 2022 en présence de la Préfecture maritime, de la DDTM du Var, de la DREAL, de l'OFB et de la communauté de communes.

Elle avait pour objectif de redéfinir les lignes directrices de la prochaine convention d'animation sur la période 2023-2025.

Il a notamment été convenu que la révision du document d'objectifs s'imposait pour atteindre les objectifs de long terme en matière de conservation des habitats et des espèces.

Pour ce faire, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez maintiendra son implication dans l'animation du site Natura 2000 à hauteur de 0,75% ETP.

Les ambitions de cette 3<sup>ème</sup> phase d'animation devront porter sur :

- la création de zones de protection fortes en lien avec la création et la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAPP),
- la maîtrise des pressions liées aux pêches de loisir,
- la maîtrise des impacts du mouillage pour les bateaux <24m
- la gestion des habitats de plage
- la surveillance et le contrôle

### 6.4 Élaboration de la charte.

Le 8 novembre 2022, la charte encadrant la pratique des concours de chasse sous marine a été validée et signée par les clubs des Alpes maritimes membres de la Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée (FNPSA).

Pour rappel, ces travaux collectifs entre les gestionnaires d'aires marines protégées du Var et des Alpes maritimes, l'Office français pour la biodiversité (OFB) et les représentants de la FNPSA avaient débuté en 2019.

Cette charte de bonnes pratiques fixe notamment le nombre de compétiteurs par épreuve, la liste des espèces pêchées, limite le nombre des prises par groupe d'espèces, et détermine des zones de rotation pour l'organisation des compétitions.

Pour le secteur de l'aire marine protégée Corniche varoise, 2 journées de compétition maximum peuvent être organisées chaque année, sur deux différentes zones avec une jachère de 3 ans entre chaque compétition.

Le lice club de Cavalaire, n'ayant pas pu se déplacer en novembre 2022, sa signature de la charte est remise au comité de pilotage 2023.



▲ Signature de la charte encadrant les compétitions de chasse sous marine par le représentant de la FNPSA des Alpes maritimes

# Partie 7 Synthèse et perspectives

## 7.1 Points forts de la dernière année de gestion :

- Le déploiement d'outils de communication sur les enjeux de l'aire marine :
  - Films immersifs herbiers de posidonie et coralligène
  - Lancement des travaux sur l'exposition aire marine protégée
  - Installation du groupe de travail «stratégie de communication»,
  - Contribution à l'application mobile Nav&Co
- Le lancement de l'étude par acoustique passive sur l'état des peuplements de poissons et d'invertébrés qui devrait ouvrir de nouvelles perspectives de compréhension et notamment l'impact du bruit en lien avec la gestion du site
- La création du sentier marin de Bonporteau
- La préparation du contrat d'enlèvement des filets de pêche perdus
- La tenue de la réunion de cadrage préalable à la future convention d'animation avec les services de l'État

## 7.2 Points faibles de la dernière année de gestion :

- Le renoncement du groupement IGY à signer le contrat de Délégation de service public pour l'aménagement et la gestion de la ZMEL de Pampelonne.
- Le refus des communes du site d'abandonner le nettoyage mécanisé au profit d'un nettoyage manuel sur certaines plages du territoire.

## 7.3 Perspectives 2023 :

- Animation :**
- Mise à jour de la convention de partenariat avec les transporteurs maritimes à passagers : vedettes des îles d'or et Bateaux verts
  - Élaboration d'une charte/convention de partenariat pour les excursionnistes à la voile
  - Révision du Docob
  - Demande changement de nom

**Contrats :**

Réalisation :

- Lancement du marché d'enlèvement des filets de pêche perdus.

Préparation :

- Poursuite de la procédure de création de la ZMEL de Pampelonne : lancement d'une seconde procédure de la DSP.

- Communication :**
- Édition de l'exposition itinérante sur l'aire marine protégée
  - Groupes de travail «stratégie de communication» et déclinaison en groupes de travail thématique (loueurs de bateaux et bateaux écoles)
  - Élaboration d'une affiche aire marine protégée pour les offices de tourisme communautaire
  - Lancement de l'application Nav&Co
- Sensibilisation :**
- Mise en oeuvre du dispositif «Aire Marine Éducative» pour certaines classes des communes du territoire
- Suivis scientifiques :**
- Suite et fin du suivi de la fréquentation du site Corniche varoise par les cétacés (Financier : DREAL ; Opérateur : association Miraceti)
  - Suite et fin du suivi acoustique des peuplements de poissons, et d'invertébrés (Financier : Com. de communes du golfe de Saint-Tropez - préjudice écologique, opérateur : CHORUS)

## Partie 8 Tableau d'avancement des mesures

Mesure réalisée
  Mesure partiellement réalisée
  Mesure abandonnée
  Mesure non démarrée

A1	Faire appliquer la réglementation vigueur	Types de mesures	Priorité	État d'avancement de la mesure
A1.1	Extension des actions de surveillance et d'information par la patrouille nautique sur l'ensemble de l'aire marine Corniche varoise	Animation	1	Actif depuis 2014

A2	Poursuivre l'acquisition de connaissances en vue d'améliorer la gestion	Types de mesures	Priorité	État d'avancement de la mesure
A2.1	Évaluation de l'état de conservation de l'herbier de posidonie sur certains secteurs enjeux au regard de la pression du mouillage	Suivi scientifique	2	Réalisé sur la partie Nord de Pampelonne (étude Sémantic TS 2017)
A2.2	Participation au projet GDEGeM afin d'améliorer la connaissance du Grand dauphin ( <i>Tursiops truncatus</i> ) sur la Corniche varoise	Suivi scientifique	2	Projet GDEGeM achevé. Remplacé par le projet TURSMED auquel contribue le site Corniche varoise.
A2.3	Inventaire et suivi des populations de <i>Cystoseira</i> de l'étage infralittoral	Suivi scientifique	3	Réalisé partiellement par le GIS posidonie suite à la pollution aux hydrocarbures
A2.4	Extension du suivi actuel de l'état de conservation des populations d'espèces cibles (protocole FAST) au reste du site	Suivi scientifique	3	Non prévu à ce jour
A2.5	Suivi de l'évolution de l'herbier de posidonie au Nord de Pampelonne	Suivi scientifique	1	Interviendra après la mise en place de la ZMEL.
A2.6	Extension du suivi annuel de <i>Caulerpa taxifolia</i> à Pampelonne Nord et aux Caps de Saint-Tropez	Suivi scientifique	2	Interviendra après la mise en place de la ZMEL.
A2.7	Étude des pêches de loisirs sur la Corniche varoise	Suivi scientifique	3	Actif depuis 2014
A2.8	Suivi de l'état de conservation des peuplements de cymodocées ( <i>Cymodocea nodosa</i> )	Suivi scientifique	2	Non prévu à ce jour
A2.9	Étendre le système de gestion des eaux de baignade animé par l'Observatoire marin à toutes les communes du site	Suivi scientifique	3	Actif depuis 2014
A2.10	Suivi des variations de température des masses d'eau par l'installation de capteurs passifs	Suivi scientifique	3	Une ligne complète de capteurs a été installée en 2019 associée à quelques stations de suivi (financement et portage PNPC - Projet MPA Adapt dans l'Aire marine adjacente)
A2.11	Suivi des populations de gorgones au regard du changement climatique	Suivi scientifique	2	Suivi mis en place en 2019 au sein de la Corniche varoise sur la station de Taillat. (financement et portage PNPC - Projet MPA Adapt dans l'Aire marine adjacente).
A2.12	Quantification des effectifs de grande nacre ( <i>Pinna nobilis</i> )	Suivi scientifique	4	Suite à l'épidémie parasitaire, la population du site est considérée comme quasi éteinte. La veille mise en oeuvre en 2020 se poursuivra pour évaluer un hypothétique recrutement larvaire, puisque de jeunes nacres ont été observées à Port-Cros en 2020.

A2.13	Suivi de la fréquentation de la plaisance	Suivi scientifique	1	Actif depuis 2014
A2.14	État des lieux et une analyse écologique de l'habitat "replats boueux ou sableux exondés à marée basse"	Suivi scientifique	3	Non prévu à ce jour
A2.15	Mise en place de suivis spécifiques sur les molécules pharmaceutiques en entrée et sortie des stations d'épuration du site Corniche varoise	Suivi scientifique	3	Réalisé partiellement (Pardigon 2019) par les gestionnaires de stations d'épuration dans le cadre des programmes de suivi inhérents aux autorisations complémentaires pour les systèmes d'assainissement collectif

A3	Sensibiliser informer et communiquer	Types de mesures	Priorité	État d'avancement de la mesure
A3.1	Création de dépliants d'information relatifs aux mesures de gestion sur Corniche varoise	Animation	1	Dans l'attente d'une nouvelle stratégie de communication
A3.2	Maintien de la démarche Ecogestes Méditerranée sur le site Corniche varoise	Contribution positive	1	Actif depuis 2005
A3.3	Campagne d'information radiophonique visant spécifiquement la grande plaisance	Animation	1	Non reconduit depuis 2014
A3.4	Création de panneaux d'information relatifs aux mesures de gestion	Contrat Natura 2000	1	Réalisé en 2020 et 2021 : panneau AMP, posidonie, balisage écologique
A3.5	Élaboration d'un site Internet faisant apparaître la cartographie géoréférencée des herbiers de posidonie	Animation	2	Mesure abandonnée au profit de l'application pour smartphone «DONIA» ©ANDROMEDE OCEANOLOGIE
A3.6	Poursuite des activités de découverte encadrée des fonds marins en randonnées palmées	Contribution positive	3	Action abandonnée au profit d'une stratégie de déploiement de sentiers marins aménagée non encadrés
A3.7	Collaboration avec les transporteurs côtiers sur le contenu des messages délivrés dans le cadre des balades côtières	Animation	3	Partenariat finalisé au travers de la signature de la convention en avril 2019

A4	Maintenir la dynamique de consensus créée autour de Natura 2000 avec les usagers	Types de mesures	Priorité	Etat d'avancement de la mesure
A4.1	Récupération des engins de pêche enragués	Contrat Natura 2000	2	Action réalisée en juin 2019 par l'OFB. Un contrat prévoit le financement de la récupération d'engins perdus sur la période 2021 et 2026. Action prévue au printemps 2023
A4.2	Élaboration d'un volet spécifique de la charte relatif aux compétitions de chasse sous marine avec la Fédération Nationale de Pêche Sportive en Apnée et les associations locales de chasse sous-marine	Animation	3	Élaboration de la charte achevée. Signature de la charte prévue au printemps 2023.
A4.3	Création du cantonnement de pêche de Camarat	Contribution positive	2	Projet abandonné par la prud'homie en 2013. Pourra être relancé en 2023 avec la réflexion sur la création de Zones de Protection Fortes (ZPF).

B1	Limiter les impacts mécaniques sur les herbiers de posidonie	Types de mesures	Priorité	État d'avancement de la mesure
B1.1	Remplacement du balisage traditionnel de la limite des 300 m par des « dispositifs d'ancrages écologiques » (DAE)	Contrat Natura 2000	1	Réalisé à 95% en 2017 (contrats) et 2021 (AMI). Il reste une dizaine de bouée à placer au regard du positionnement de la ZMEL de Pampelonne.
B1.2	Modification du balisage des côtes pour l'harmoniser avec la présence des habitats d'intérêt communautaire	Réglementation	1	
B1.3	Remplacement du balisage traditionnel de certaines ZIEM et ZRUB par des « dispositifs d'ancrage écologique » (DAE)	Contrat Natura 2000	2	Réalisé en 2017
B1.4	Aménagement de dispositifs d'amarrage fixes adaptés aux navires de plaisance et de grande plaisance	Contrat Natura 2000	1	En cours. La procédure de consultation pour la DSP sera relancée en 2023. La mise en œuvre est prévue en 2025
B1.5	Optimisation des dispositifs d'amarrage appartenant aux établissements de plage (AOT commerciales)	Animation	1	Inclus dans le projet de ZMEL depuis 2018
B1.6	Mise en place d'un balisage de la limite supérieure de l'herbier au centre la baie de Pampelonne	Contrat Natura 2000	1	Mesure abandonnée au regard de l'évolution de la réglementation sur le mouillage et le projet de ZMEL.
B1.7	Interdiction du mouillage pour les embarcations d'une taille supérieure à 30 mètres sur des fonds de moins de 40 m, en certains secteurs du site	Réglementation	1	Réalisé par l'intermédiaire de l'arrêté 123/2019 et de ses arrêtés filles locaux: 247/2020 et 248/2020
B1.8	Collaboration avec les professionnels du yachting pour communiquer sur les mesures de gestion Natura 2000 retenues à Pampelonne	Animation	1	En cours à l'échelle des sites de l'Est Méditerranée
B1.9	Expérimentation du projet DONIA (accès à une cartographie des herbiers via Smartphones)	Contribution positive	1	Application active depuis 2013
B1.10	Mener une réflexion avec la Marine nationale visant à intégrer le sémaphore de Camarat dans la gestion du site Natura 2000	Animation	2	Mesure abandonnée compte tenu de l'évolution de la réglementation sur le mouillage des embarcations de grande plaisance (AP 247/2020 et 248/2020).
B1.11	Détermination de points GPS pour les bâtiments de commerce contraints de mouiller sur le site Corniche varoise lors de tempête (arrêté préfectoral)	Réglementation	1	Réalisé en 2016 : remplacement de l'arrêté du Préfet maritime 75/2000 par l'arrêté du Préfet maritime 155/2016
B1.12	Nettoyage et mise en conformité des zones d'AOT individuelles	Contrat Natura 2000	1	Contrat réalisé pour le petit port du Canadel. Sera réalisé pour la Capilla en hiver 2024
B1.13	Création d'une zone de mouillages et d'équipements légers pour les navires de plaisance à la Pointe de La Moutte	Contrat Natura 2000	3	Mesure abandonnée à ce jour.
B1.14	Aménagement de sites de plongée	Contrat Natura 2000	2	Réalisé en 2017. Projet du Moyen sec en 2022
B1.15	Adaptation de la zone de mouillages et d'équipement légers de Cavalaire pour lui permettre d'accueillir les unités supérieures à 16 m.	Contrat Natura 2000	1	Mesure à l'étude par le port Héracléa au travers du Contrat territorial 2022-2024

B2	Lutter contre les espèces envahissantes	Types de mesures	Priorité	État d'avancement de la mesure
B2.1	Contenir la limite de progression de <i>Caulerpa taxifolia</i> en baie de Pampelonne	Contrat Natura 2000	1	Interviendra après la mise en place de la ZMEL.

B3	Mettre en œuvre une politique de gestion raisonnée des plages à l'échelle du site	Types de mesures	Priorité	État d'avancement de la mesure
B3.1	Harmonisation des modes et calendriers de nettoyage des plages à l'échelle du site	Animation	1	Non planifié à ce jour. En lien avec l'expérimentation du nettoyage manuel
B3.2	Proposer un mode de lutte contre l'érosion en cohérence avec les objectifs de conservations des habitats Natura 2000	Animation	2	En lien avec la compétence GEMAPI maritime portée par la CCGST
B3.3	Remplacement du nettoyage mécanique des plages par un nettoyage sélectif adapté aux fonctionnalités écologiques des habitats de plage sur certains secteurs identifiés	Contrat Natura 2000	2	Contrat en place à Bonporteau depuis 2020 Pas de nouvelles plages candidates à ce jour




B4	Rendre opérationnelle la lutte contre les pollutions marines sur le site	Types de mesures	Priorité	État d'avancement de la mesure
B4.1	Participation à la réflexion menée sur la navigation des ferries autour des îles d'Hyères par le Parc national de Port-Cros	Animation	3	Achévé. Publication de l'arrêté préfectoral 130/2013 portant réglementation de la navigation en rade d'Hyères
B4.2	Poursuite des efforts engagés dans le cadre des profils eaux de baignade pour limiter la contamination par les eaux de ruissellements	Contribution positive	3	Achévé. Profils en cours de mise à jour. Gestion des eaux de baignade à l'échelle intercommunale
B4.3	Élaboration d'un plan de lutte contre les pollutions maritimes à l'échelle du site Natura 2000	Contribution positive	3	Non prévu sous cette forme. La communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez coordonne une cellule de crise en cas de pollution maritime sur le littoral sur la base de plans communaux de sauvegarde et un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) sera lancé en 2022.

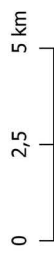


## Annexes

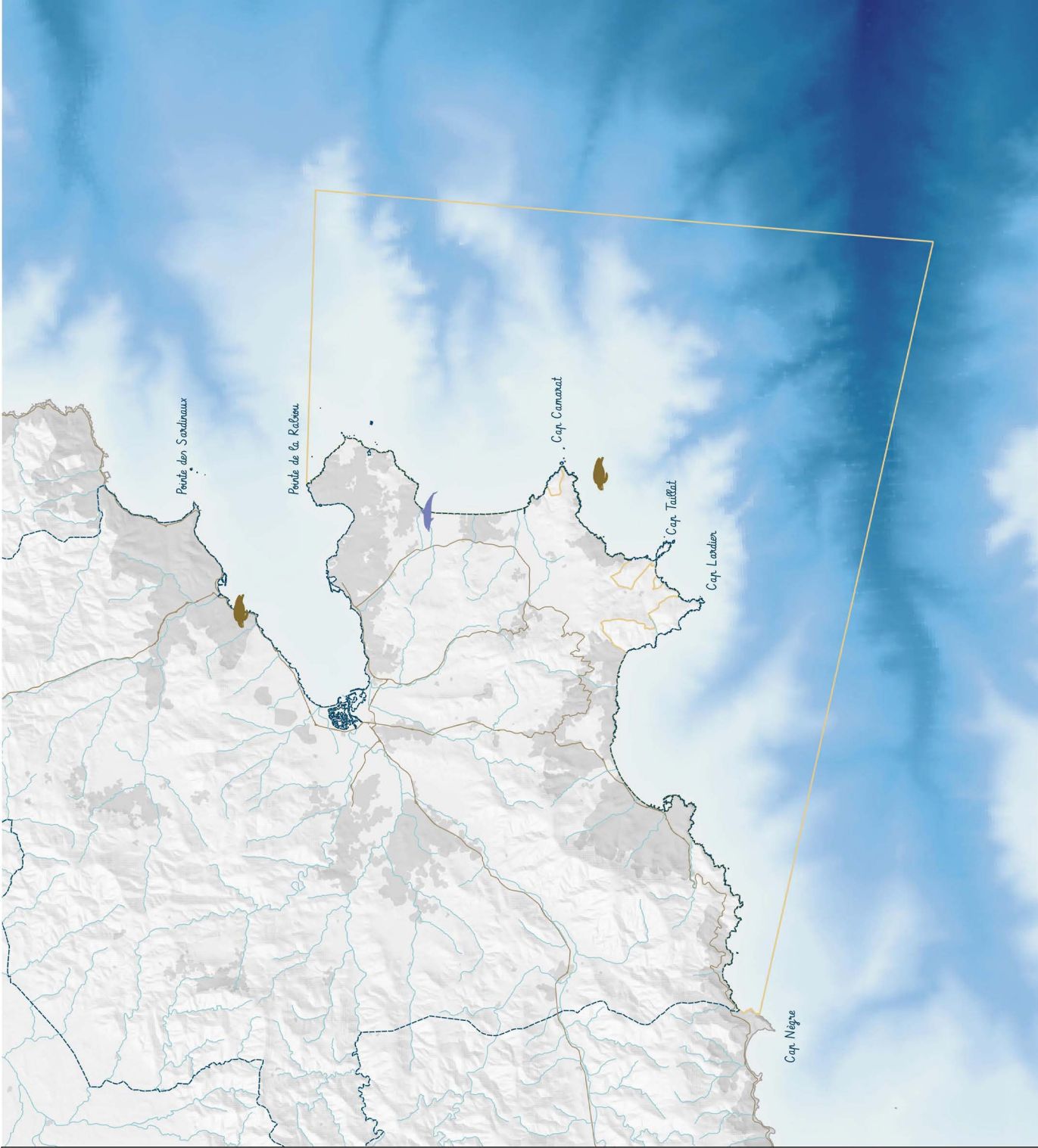
- Carte des échouages d'espèces d'intérêt communautaire
- Carte des observations opportunistes des espèces d'intérêt communautaire
- Carte des observations de cétacés en effort réalisées dans le cadre du suivi Cétacés\_AMP avec l'association Miraceti
- Carte de localisation des engins de pêche professionnels 2022
- Carte des observations de pêches de plaisance au cours de l'année 2022
- Cartes des relevés AIS 2022 au sein de l'Aire marine protégée Corniche varoise
  - Classe des navires compris entre 24-45 m
  - Classe des navires compris entre 45-80 m
  - Classe des navires supérieure à 80 m
  - Carte des infractions toute classes de tailles
- Carte d'effort de déploiement des patrouilles nautiques en 2022
- Récapitulatif des manifestations 2022.

**Localisation des échouages de cétacés  
et tortues au cours de l'année 2022**

- Nombre d'animaux échoués : [ 3 ]
-  Dauphin bleu et blanc [ 1 ]
  -  Tortue Caouanne [ 2 ]
  -  Aire marine protégée Corniche varoise



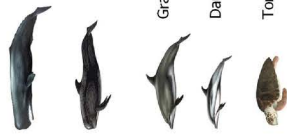
Observations : base de données échouages CCGST  
Source : INET bathymétrique de l'Isarde (SHO0)  
Projection : Lambert 93  
Crédit : Mairie de Saint-Tropez, Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez, janvier 2023





**Observations opportunistes de cétacés réalisées au cours de l'année 2022 collectées par la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez**

Nombre de rencontres opportunistes : [21]

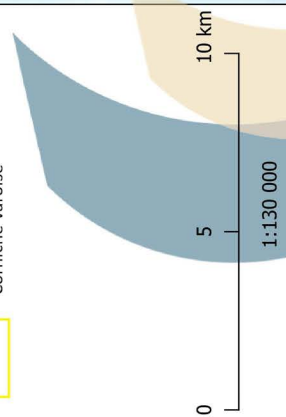


⑩ : Nombre d'individus maximum estimé par rencontre

① : Observations réalisées par des opérateurs de whale watching (Vedettes des îles d'Or)



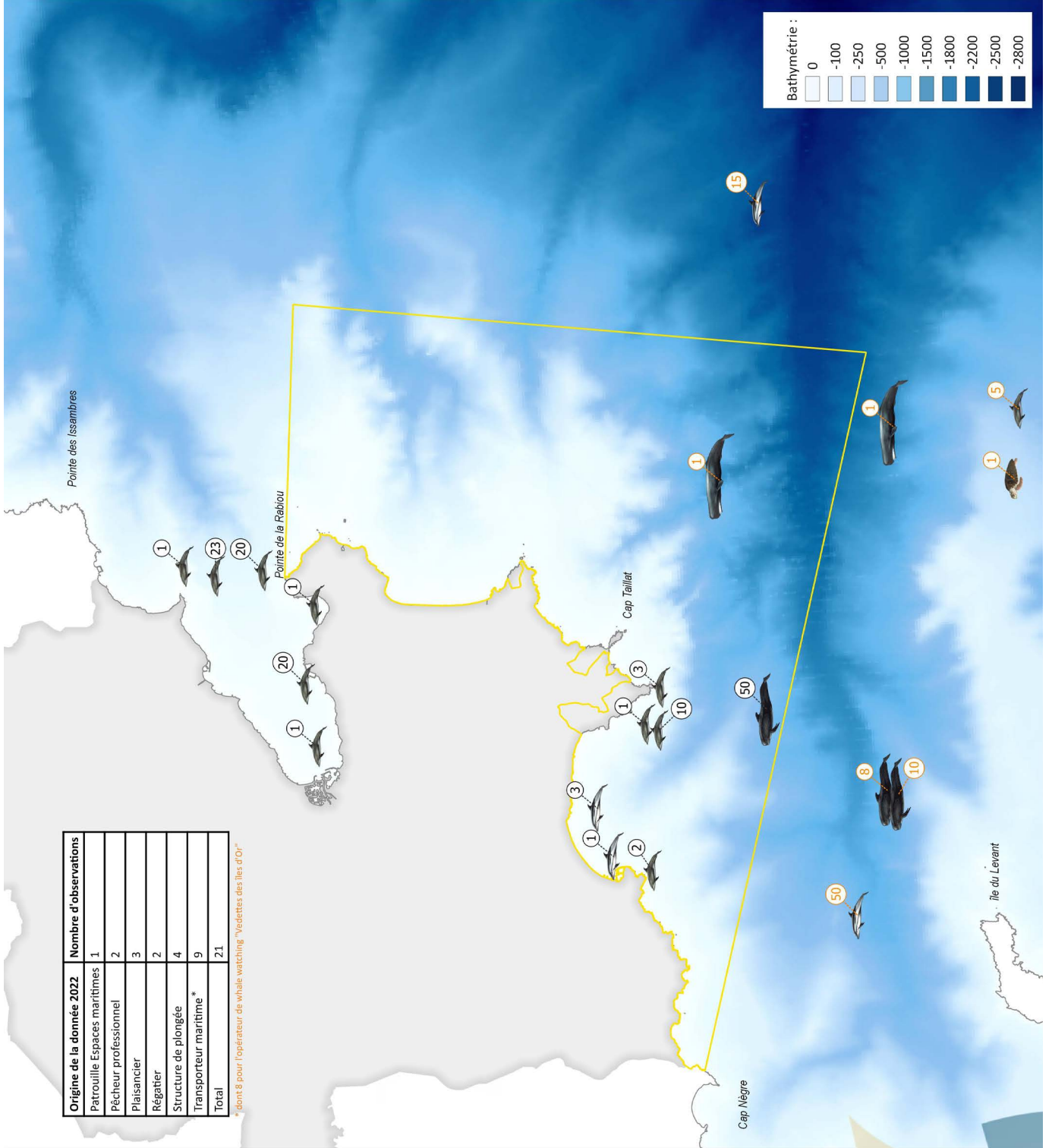
Aire marine protégée Corniche varoise



Observations : nombre maximal d'individus estimé par observation  
 Source : MNT bathymétrique de façade (SHOM)  
 Projection : Lambert 93  
 Conception : G. Sylla, Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez, novembre 2022.

Origine de la donnée 2022	Nombre d'observations
Patrouille Espaces maritimes	1
Pêcheur professionnel	2
Plaisancier	3
Régatier	2
Structure de plongée	4
Transporteur maritime*	9
Total	21

\*donné à pour l'opérateur de whale watching "Vedettes des îles d'Or"



**Observations en effort réalisées  
dans le cadre du suivi "Cétacés\_AMP"  
en partenariat avec MIRACETI  
au cours de l'année 2022**

Nombre de rencontres en effort : [14]



Cachalot [1]



Globicéphale [3]



Grand dauphin [5]



Dauphin bleu et blanc [4]

⑩ : Nombre d'individus maximum estimé par rencontre

Transects de prospection au départ de : [9]

----- Marines de Cogolin [4]

----- Port Héracléa de Cavalaire [5]

Distance parcourue en effort :

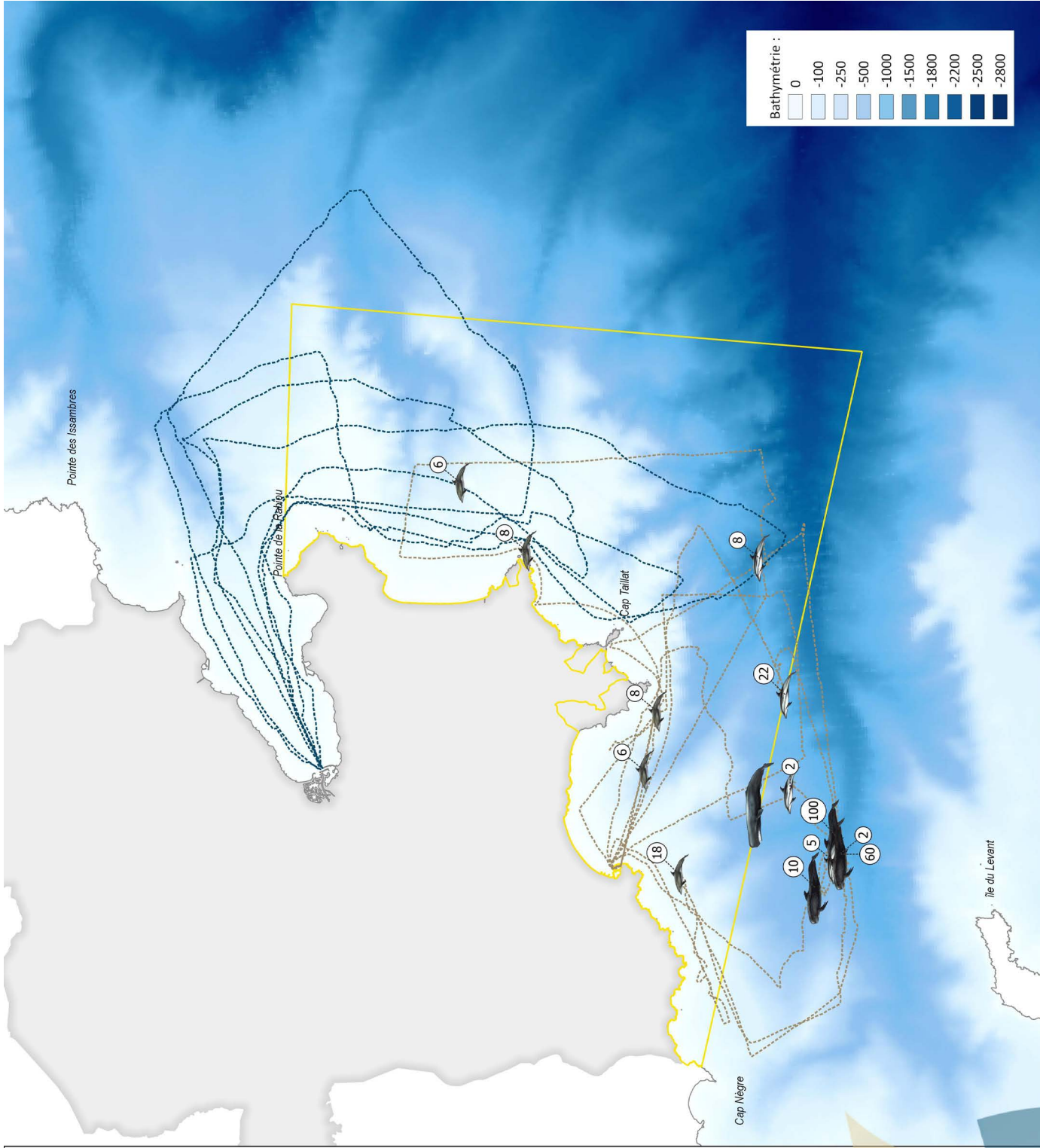
----- Depuis les Marines de Cogolin : 141 km

----- Depuis le port de Cavalaire : 137 km

Aire marine protégée  
Corniche varoise



Observations : nombre maximal d'individus estimé par observation  
Source : MNT bathymétrique de façade (SHOM)  
Projection : Lambert 93  
Conception : G. Sylva, Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez, novembre 2022





**Localisation des signaux de pêche professionnelle au sein de l'aire marine protégée Corniche varoise par origine portuaire**

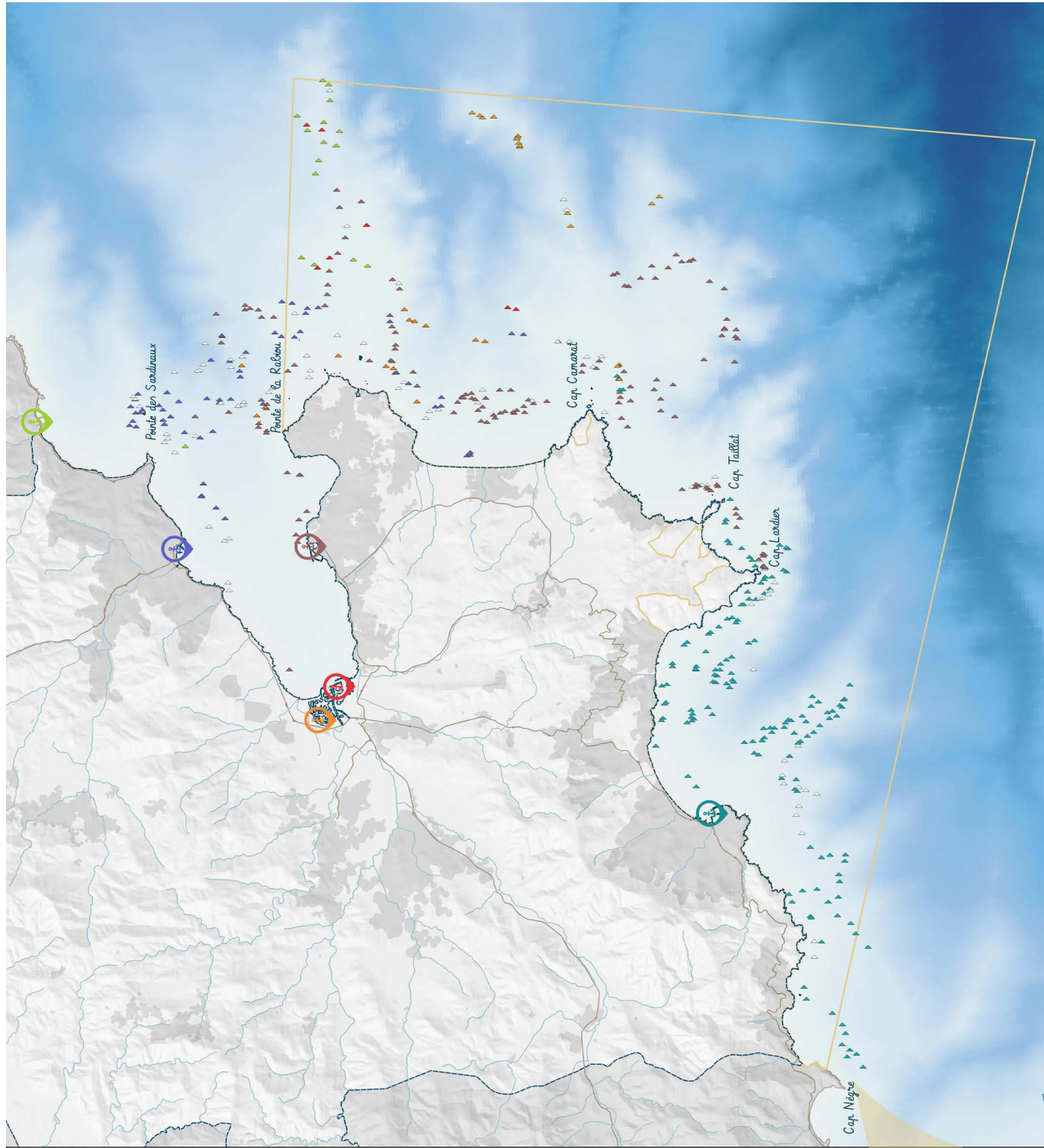
Origine des signaux de pêche relevés en 2022 : (492)

- ▲ Cavalaire [150]
- ▷ Indéterminé [85]
- ▲ Les Issambres [16]
- ▷ Marines Cogolin [7]
- ▷ Port Grimaud [13]
- ▷ Sainte-Maxime [63]
- ▷ Saint-Raphaël [17]
- ▷ Saint-Tropez [141]

Ports de plaisance

- MARINES DE COGOLIN
- PORT CAVALAIRE
- PORT DE SAINTE-MAXIME
- PORT GRIMAUD
- PORT SAINT-TROPEZ
- SAN PEIRE - LES ISSAMBRES

□ Aire marine protégée Corniche varoise



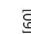
Observations : base de données échouages CCCST  
 Source : MNT bathymétrique de façade (SHOM)  
 Projection : Lambert 93  
 Conception : CCST - Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez, Janvier 2023

**Localisation des observations de pêche de plaisance sur le territoire de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez**


Relevés effectués dans le cadre des 45 patrouilles nautiques entre le 21 janvier et le 12 octobre 2022

Observations de pêcheurs plaisanciers : [118]

 Pêcheurs enquêtés [40]

 Pêcheurs non enquêtés [60]

 Pêcheurs recapturés [18]

 Aire marine protégée Corniche varoise

Bathymétrie :

 0

 -100

 -250

 -500

 -1000

 -1500

 -1800

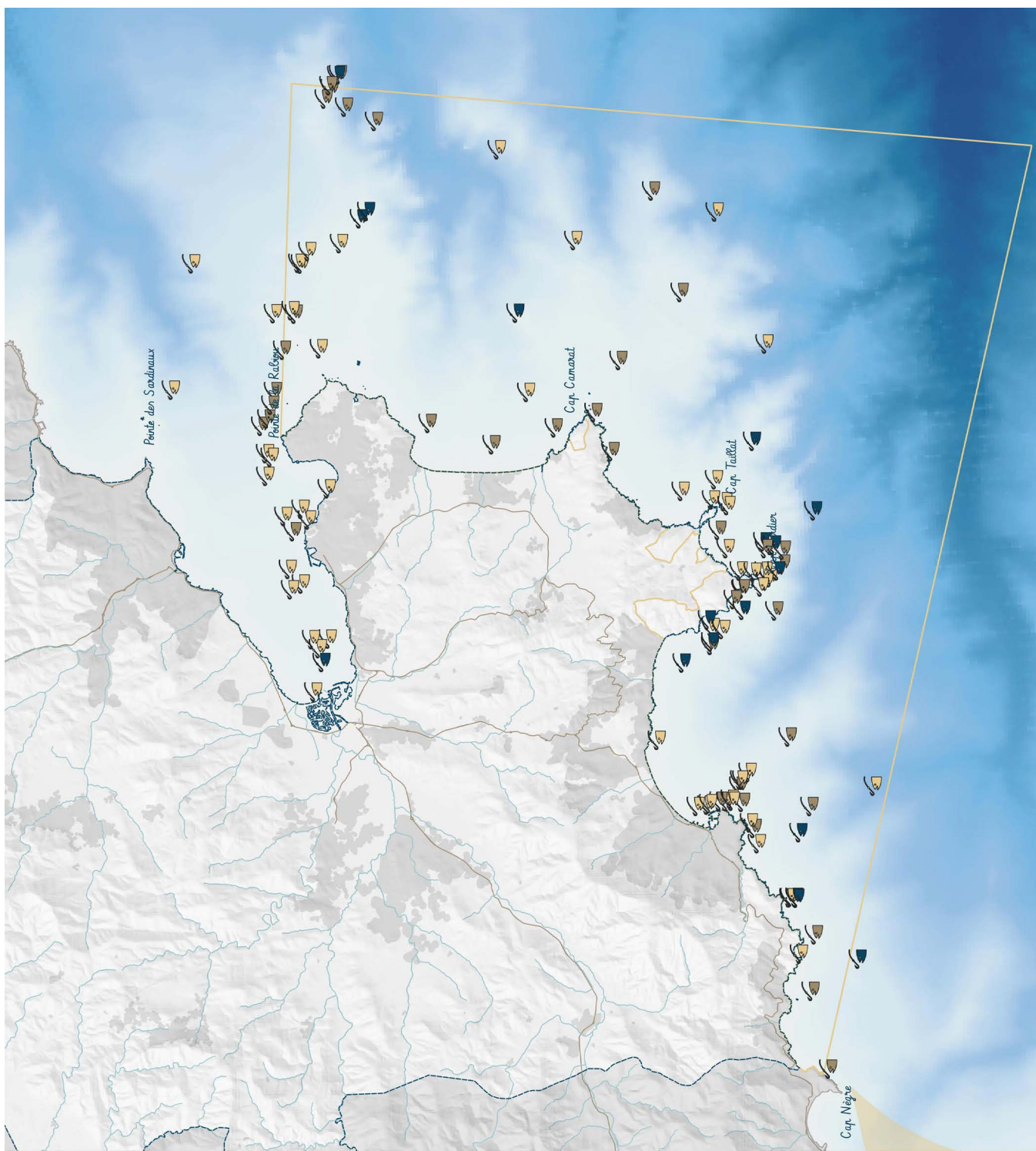
 -2200

 -2500

 -2800

0 2,5 5 km

Observations : base de données échouages CCGST  
Source : MNT bathymétrique de façade (SHOM)  
Projection : Lambert 93  
Conception : G. Sylla, Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez, Janvier 2023





**Localisation des émissions VHF-AIS au droit du territoire de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez**

**Classe de taille 24-45m**

Relevés AIS 2022 du mouillage moyen : (station de Camarat) [22238]

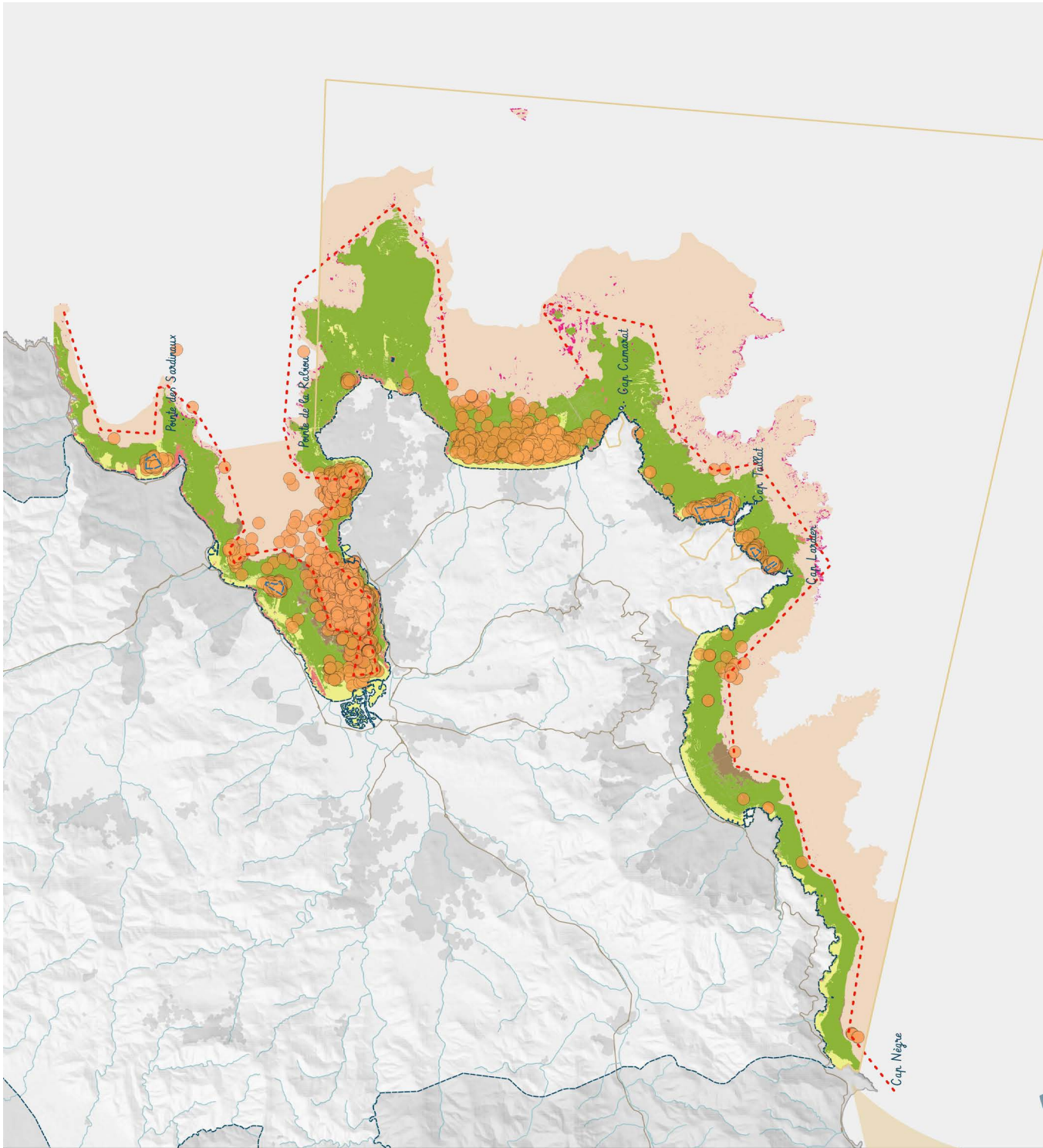
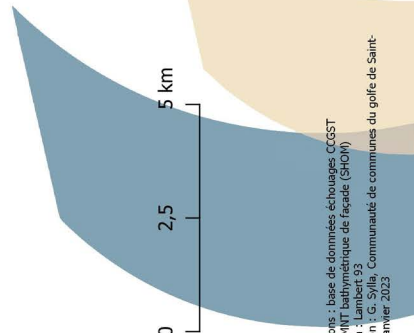
● 24-45 m [6294]

Réglementation :

- - - Arrêtés 247/2020 et 248/2020 réglementant le mouillage des navires supérieurs à 24 m
- - - Zones dégradatoires de l'AP123/2019

Biocénoses :

- Biocénose coralligène
- Biocénose de la roche méditerranéenne supérieure
- Biocénose des fonds détritiques côtiers +/- envasé
- Biocénose des sables fins bien calibrés
- Herbier à Cymodocea nodosa
- Herbier à Posidonia oceanica
- Matte morte de Posidonia oceanica
- Aire marine protégée Corniche varoise



Observatoires : base de données échouages CCGST  
 Source : MNT bathymétrique de façade (SHOW)  
 Projection : Lambert 93  
 Conception : G. Sylla, Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez, Janvier 2023

**Localisation des émissions VHF-AIS au droit du territoire de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez**

**Classe de taille 45-80m**

Relevés AIS 2022 du mouillage moyen : (station de Camarat) [22238]

● 45-80 m [2835]

Réglementation :

--- Arrêtés 247/2020 et 248/2020 réglementant le mouillage des navires supérieurs à 24 m

□ Zones dérogeatoires de l'AP123/2019

Biocénoses :

■ Biocénose coralligène

■ Biocénose de la roche méditerranéenne supérieure

■ Biocénose des fonds

■ détritiques côtières +/- envasé

■ Biocénose des sables fins bien calibrés

■ Herbier à *Cymodocea nodosa*

■ Herbier à *Posidonia oceanica*

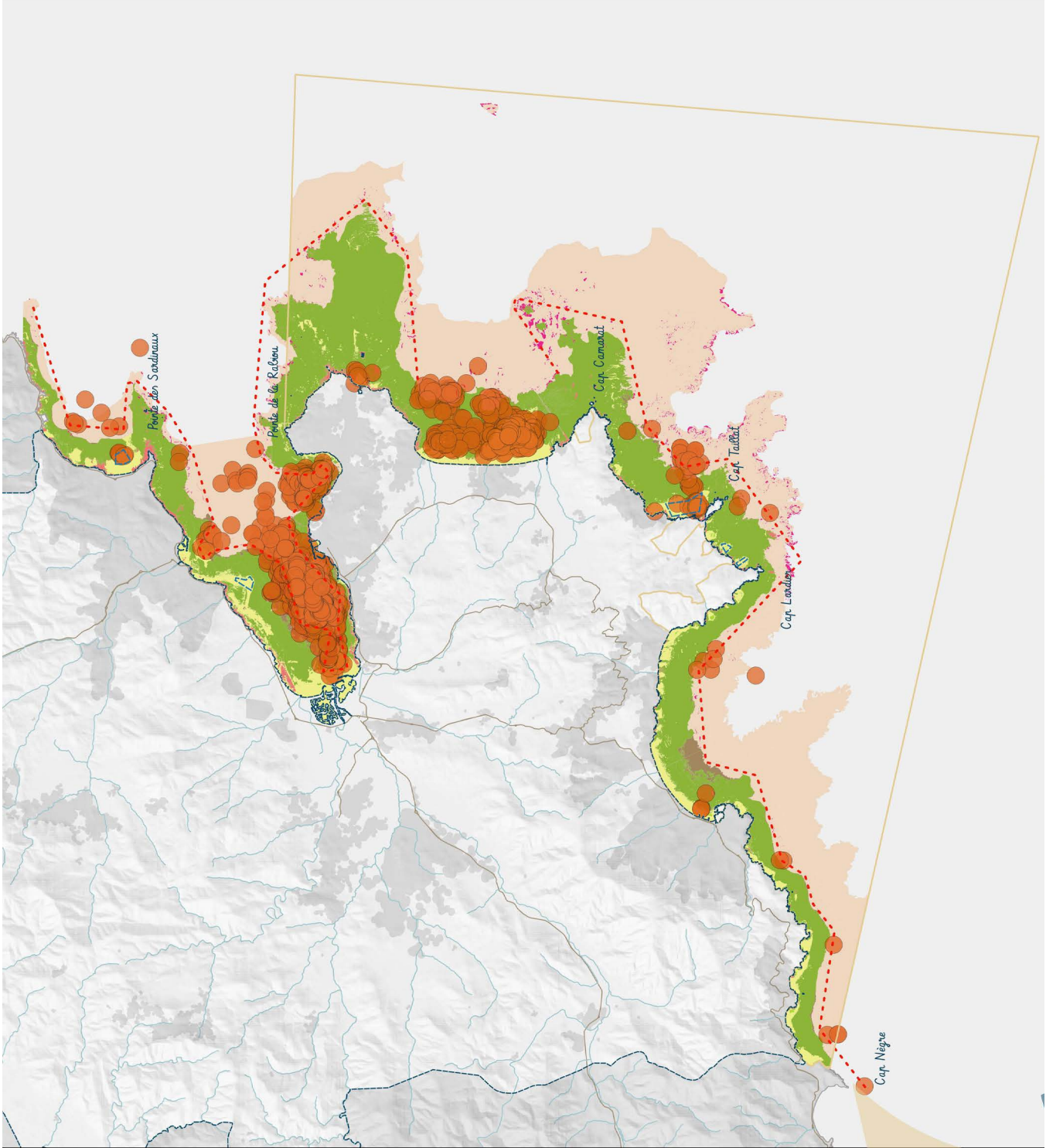
■ Matte morte de *Posidonia oceanica*


■ Aire marine protégée Corniche varoise

□ Aire marine protégée Corniche varoise

0 2,5 5 km

Observations : base de données échouages CCGST  
Source : MNT bathymétrique de façade (SHOF)  
Projection : Lambert 93  
Conception : G. Sylla, Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez, janvier 2023





**Localisation des émissions VHF-AIS au droit du territoire de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez**

**Classe de taille supérieure à 80 m**

Relevés AIS 2022 du mouillage moyen : (station de Camarat) [22238]

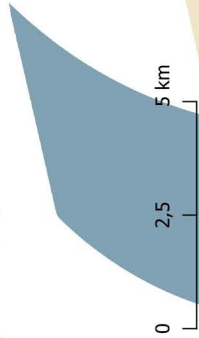
- >80m [706]

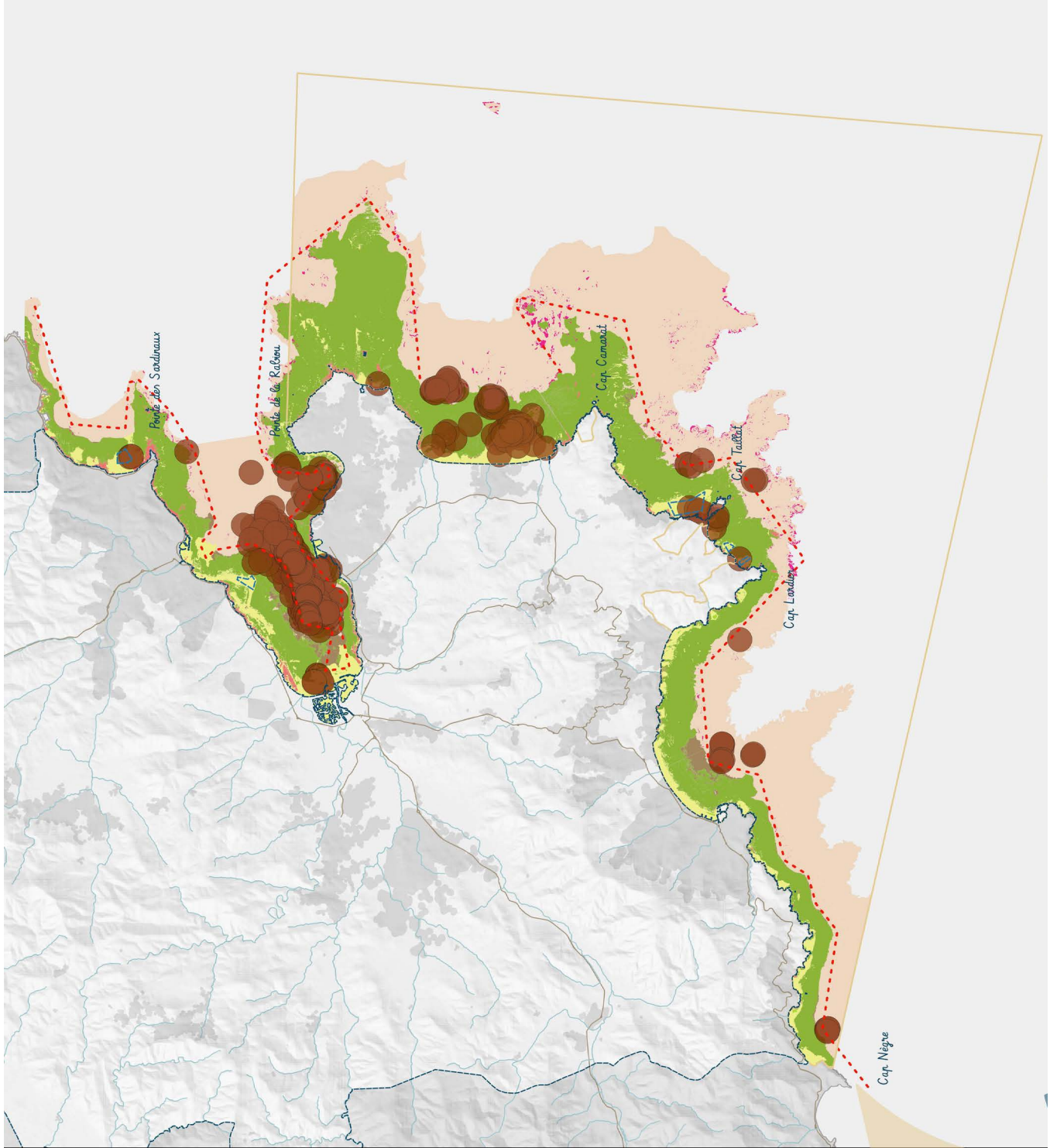
Réglementation :

- Arrêtés 247/2020 et 248/2020 réglementant le mouillage des navires supérieurs à 24 m
- Zones dérogatoires de l'AP123/2019

Biocénoses :

- Biocénose coralligène
- Biocénose de la roche méditerranéenne supérieure
- Biocénose des fonds détritiques côtiers +/- envasés
- Biocénose des sables fins bien calibrés
- Herbière à *Cymodocea nodosa*
- Herbière à *Posidonia oceanica*
- Matte morte de *Posidonia oceanica*
- Aire marine protégée Corniche varoise





Observations : base de données échouages CCST  
 Conception : S. Villa, Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez, Janvier 2023

## Localisation des émissions VHF-AIS au droit du territoire de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez

### Infractions (toutes classes de taille)

Analyse des infractions à l'AP123/2019 sur la base des relevés AIS 2022 du mouillage moyen : (station de Camarat) [299]

- <15 m [0]
- 15-24 m [0]
- 24-45 m [200]
- 45-80 m [89]
- >80m [10]

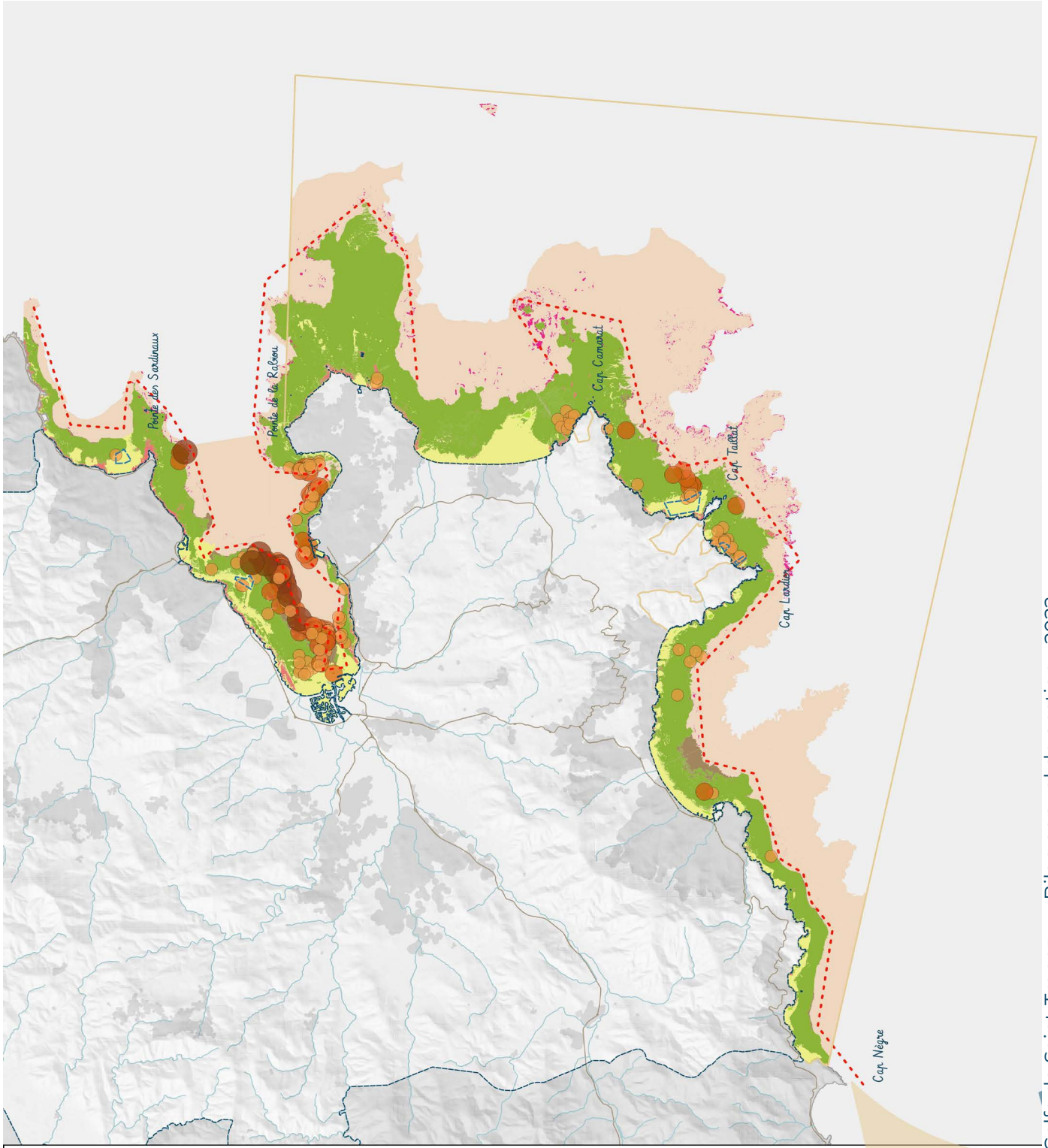
Réglementation :

- - - Arrêtés 247/2020 et 248/2020 réglementant le mouillage des navires supérieurs à 24 m
- - - Zones dérogatoires de l'AP123/2019


Biocénoses :

- Biocénose coralligène
- Biocénose de la roche médolittorale supérieure
- Biocénose des fonds détritiques côtiers +/- envasé
- Biocénose des sables fins bien caillbrés
- Herbier à *Cymodocea nodosa*
- Herbier à *Posidonia oceanica*
- Matte morte de *Posidonia oceanica*
- Aire marine protégée Corniche varoise

0 2,5 5 km



Observations : base de données échouages CCGST  
 Source : MNT bathymétrique de façade (SHOM)  
 Projection : Lambert 93  
 Conception : G. Sylla, Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez, Janvier 2023



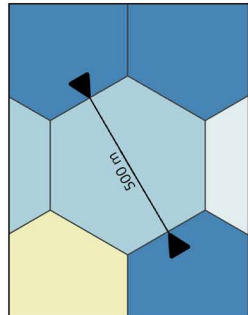
**Golfe de Saint-Tropez**  
Territoire d'exception

**Effort de mise en œuvre des patrouilles nautiques au cours de l'année 2022**


Echantillon : 48 patrouilles  
 Distance totale parcourue : 1.667 km  
 Durée totale : 146 heures  
 Distance moyenne par patrouille : 35 km  
 Durée moyenne : 3h

Nombre de passages par maille :

- De 1 à 2 passages
- De 2 à 5 passages
- De 5 à 10 passages
- De 5 à 10 passages
- Plus de 20 passages
- Aire marine protégée Corniche varoise

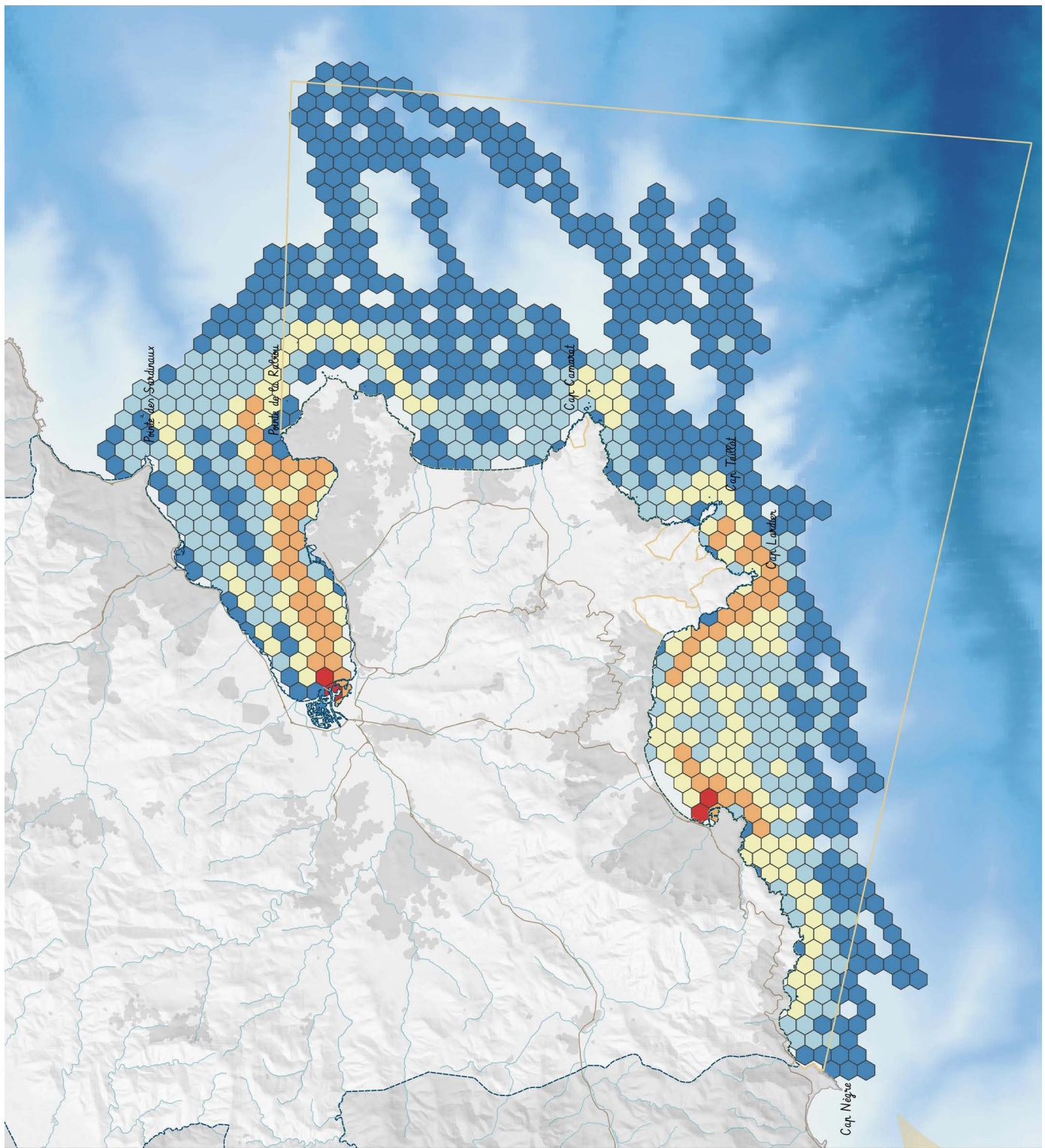


500 m



0 1 2 3 NM

Echelle : 1:100 000



Source :  
 -MINT bathymétrique de la façade Méditerranéenne (SHOM, 2015)  
 - Trejets patrouilles (Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, 2011-2022)  
 Conception : G. Sylva, service Espaces maritimes (avril 2023)  
 Projection : RGF93 - Lambert 93  
 Format d'impression : A3

**Récapitulatif des manifestations auxquelles le gestionnaires  
a participé sous la forme de stand en 2022.**

Date	Événement associé	Ville	Durée	Fréquentation
14-15/05	Salon Nature et Terroir	Cavalaire	2 j	100
18/07 et 22/08	Journées protégeons nos vies et notre environnement	La Croix Valmer (Débarquement)	2 j	141
20/07 et 07/08	Stands Inf'Eau Mer plages	Ramatuelle (Migon)	0,5 j	100
25/07 et 09/08	Stands Inf'Eau Mer plages	Cavalaire-sur-Mer (Bonporteau)	1 j	81
07/08	Traversée à la nage de Pampelonne	Ramatuelle	0,5 j	40
08/08	Traversée à la nage du Rayol au Canadel	Rayol-Canadel	0,5 j	45
11/08	Marché nocturne	Sainte-Maxime	0,5 j	120
25/09	Les Voiles de Saint-Tropez	Saint-Tropez	16 j	300
<b>Total</b>			<b>23 j</b>	<b>927 pers.</b>









